

COMMUNE DE
LOUVERNÉ

PERMIS DE CONSTRUIRE
DELIVRE PAR LE MAIRE AU

Envoyé en préfecture le 25/03/2024

Reçu en préfecture le 25/03/2024

Publié le

ID : 053-215301409-20240322-PC22K1010M01-AI

MODIFICATIF S²LO

Demande déposée le 14/02/2024

N° PC 53 140 22K1010 M01

Par :	MLR LAVAL
Demeurant à :	2 Rue de la Lande du Bas 35300 FOUGERES
Représenté par :	Monsieur MARTIN-LALANDE Eric
Pour :	Modification clôture, menuiseries, local vélo et altimétries Recalage de la superficie du terrain Ajout d'une ombrière photovoltaïque sur le parking Rotation du local transformateur Mise à jour des équipements en toiture + ajustement répartition des panneaux photovoltaïques Ajout de 4 places de stationnement et donc d'un arbre planté Ajout de clôtures en périphérie de parcelle
Sur un terrain sis à :	ZA de la Motte Babin 53950 LOUVERNE ZM 0181, ZM 0182p, ZM 0183p - Superficie du terrain 37403 m ²

Surface de plancher:

Nb de logements :

- Individuels :

- Collectifs :

Destination : Autres activités des
secteurs secondaire ou tertiaire

LE MAIRE

Vu la demande de permis de construire modificatif d'un permis délivré en cours de validité susvisée,
Vu le Code de l'Urbanisme, notamment ses articles L.424-1 et suivants, R.424-1 et suivants,
Vu le Plan Local d'Urbanisme Intercommunal approuvé en vigueur, et notamment le règlement de la zone A, UEm,
Vu le lotissement dit "ZA DE LA Motte Babin" n° 053 140 19 K 3002 approuvé le 09/10/2019,
Vu l'arrêté d'autorisation de construire n° PC 053 140 22K1010 délivré le 05/09/2024, transféré le 24/10/2022,
Vu le courrier d'Enedis en date du 19/02/2024,
Vu l'avis du gestionnaire de voirie de la Communauté d'Agglomération de LAVAL en date du 01/03/2024,
Vu le courrier de SAUR en date du 11/03/2024,

ARRETE

ARTICLE UNIQUE -

L'autorisation de construire modificative est accordée pour le projet décrit dans la demande susvisée. Cette décision ne modifie pas la période de validité du permis d'origine dont toutes les prescriptions et taxes restent applicables.

LOUVERNE, le 22/03/2024

Le Maire, Sylvie VIELLE

Mise en ligne le 27/03/2024



Date d'affichage en mairie de l'avis de dépôt : 15/02/2024

La présente décision est transmise ce jour au représentant de l'Etat dans les conditions prévues à l'article L. 2131-2 du Code général des collectivités territoriales.

INFORMATIONS - A LIRE ATTENTIVEMENT - INFORMATIONS - A LIRE ATTENTIVEMENT**- CONDITIONS DANS LESQUELLES LA PRESENTE AUTORISATION DEVIENT EXECUTOIRE :**

Vous pouvez commencer les travaux autorisés dès la date à laquelle cette autorisation vous a été notifiée, sauf dans le(s) cas particulier(s) suivant(s) :

- une autorisation relevant d'une autorité décentralisée n'est exécutoire qu'à compter de la date à laquelle elle a été notifiée au demandeur et transmise au préfet ou à son délégué dans les conditions définies aux articles L. 2131-1 et L. 2131-2 du code général des collectivités territoriales. Le maire ou le président de l'établissement public de coopération intercommunale doit vous informer de la date à laquelle cette transmission au préfet a été effectuée.
Le permis tacite et la décision de non-opposition à une déclaration préalable sont exécutoires à compter de la date à laquelle ils sont acquis.
- dans le cas d'une décision de non-opposition à déclaration préalable d'une coupe ou abattage d'arbres, vous ne pouvez commencer vos travaux qu'un mois après la date à laquelle l'autorisation vous a été notifiée ou a été tacitement acquise.
- vous ne pouvez commencer vos travaux de démolition que quinze jours après la date à laquelle cette autorisation vous a été notifiée et a été transmise au Préfet. En cas de permis de démolir tacite, vous pouvez commencer vos travaux quinze jours après la date à laquelle il est acquis.
- si votre projet est situé dans un site inscrit vous ne pouvez commencer les travaux qu'après l'expiration d'un délai de quatre mois à compter du dépôt de la demande en mairie.
- si l'arrêté mentionne que votre projet fait l'objet d'une prescription d'archéologie préventive alors les travaux ne peuvent pas être entrepris avant l'exécution des prescriptions d'archéologie préventive.

Attention : l'autorisation n'est définitive qu'en l'absence de recours ou de retrait :

- dans le délai de deux mois à compter de son affichage sur le terrain, sa légalité peut être contestée par un tiers. Dans ce cas, l'auteur du recours est tenu d'en informer le bénéficiaire du permis au plus tard quinze jours après le dépôt du recours ;
- dans le délai de trois mois après la date du permis, l'autorité compétente peut le retirer, si elle l'estime illégal. Elle est tenue d'en informer préalablement le bénéficiaire du permis et de lui permettre de répondre à ses observations.

- COMMENCEMENT DES TRAVAUX ET AFFICHAGE :

Les travaux peuvent démarrer dès que l'autorisation est exécutoire, après avoir :

- réalisé un affichage de l'autorisation sur le terrain pendant toute la durée du chantier. Ce panneau d'affichage doit être installé de telle sorte que les renseignements qu'il contient demeurent lisibles de la voie publique ou des espaces ouverts au public pendant toute la durée du chantier. L'affichage est effectué par les soins du bénéficiaire sur un panneau de plus de 80 centimètres. Il doit indiquer le nom, la raison sociale ou la dénomination sociale du bénéficiaire, le nom de l'architecte auteur du projet architectural, la date de délivrance, le numéro et la date d'affichage en mairie du permis, la nature du projet et la superficie du terrain ainsi que l'adresse de la mairie où le dossier peut être consulté. Il indique également, en fonction de la nature du projet :
 - a) Si le projet prévoit des constructions, la surface de plancher autorisée ainsi que la hauteur de la ou des constructions, exprimée en mètres par rapport au sol naturel ;
 - b) Si le projet porte sur un lotissement, le nombre maximum de lots prévus ;
 - c) Si le projet porte sur un terrain de camping ou un parc résidentiel de loisirs, le nombre total d'emplacements et, s'il y a lieu, le nombre d'emplacements réservés à des habitations légères de loisirs ;
 - d) Si le projet prévoit des démolitions, la surface du ou des bâtiments à démolir.

L'affichage doit également mentionner : « *Droit de recours : Le délai de recours contentieux est de deux mois à compter du premier jour d'une période continue de deux mois d'affichage sur le terrain du présent panneau (art. R. 600-2 du code de l'urbanisme). Tout recours administratif ou tout recours contentieux doit, à peine d'irrecevabilité, être notifié à l'auteur de la décision et au bénéficiaire du permis ou de la décision prise sur la déclaration préalable. Cette notification doit être adressée par lettre recommandée avec accusé de réception dans un délai de quinze jours francs à compter du dépôt du recours (art. R. 600-1 du code de l'urbanisme).* »

Cet affichage n'est pas obligatoire pour les déclarations préalables portant sur une coupe ou un abattage d'arbres situés en dehors des secteurs urbanisés.

- DUREE DE VALIDITE :

Conformément à l'article R. 424-17 du code de l'urbanisme, l'autorisation est périmée si les travaux ne sont pas entrepris dans le délai de trois ans à compter de la notification de l'arrêté, ou de la date à laquelle un permis tacite ou une décision de non-opposition à une déclaration préalable sont intervenus. Il en est de même si, passé ce délai, les travaux sont interrompus pendant un délai supérieur à une année. En cas de recours contre le permis le délai de validité est suspendu jusqu'au prononcé d'une décision juridictionnelle irrévocable. Il en va de même, en cas de recours contre une décision prévue par une législation connexe donnant lieu à une réalisation différée des travaux dans l'attente de son obtention.

Lorsque le commencement des travaux est subordonné à une autorisation ou à une procédure prévue par une autre législation, le délai de trois ans susmentionné court à compter de la date à laquelle les travaux peuvent commencer en application de cette législation si cette date est postérieure à la notification de l'autorisation d'urbanisme ou à la date à laquelle la décision tacite est intervenue.

L'autorisation peut être prorogée, c'est à dire que sa durée de validité peut être prolongée, sur demande présentée deux mois au moins avant l'expiration du délai de validité si les prescriptions d'urbanisme, les servitudes administratives de tous ordres et les taxes et participations applicables au terrain n'ont pas évolué.

Vous devez formuler votre demande de prorogation sur papier libre, en joignant une copie de l'autorisation que vous souhaitez faire proroger. Votre demande en double exemplaire doit être :

- soit adressée au maire par pli recommandé, avec demande d'avis de réception postal,
- soit déposée contre décharge à la mairie.

- DROITS DES TIERS :

La présente décision est notifiée sans préjudice du droit des tiers (notamment : *obligations contractuelles ; servitudes de droit privé telles que les servitudes de vue, d'ensevelissement, de mitoyenneté ou de passage ; règles figurant au cahier des charges du lotissement ...*) qu'il appartient au bénéficiaire de l'autorisation de respecter.

- OBLIGATIONS DE SOUSCRIRE UNE ASSURANCE DOMMAGES-OUVRAGES :

Cette assurance doit être souscrite par la personne physique ou morale dont la responsabilité décennale peut être engagée sur le fondement de la présomption établie par les articles 1792 et suivants du code civil, dans les conditions prévues par les articles L 241-1 et suivants du code des assurances.

- DÉLAIS ET VOIES DE RECOURS :

Si vous entendez contester la présente décision vous pouvez saisir le tribunal administratif compétent d'un recours contentieux dans les DEUX MOIS à partir de sa notification. Vous pouvez également saisir d'un recours gracieux l'auteur de la décision ou, lorsque la décision est délivrée au nom de l'Etat, saisir d'un recours hiérarchique le ministre chargé de l'urbanisme. Cette démarche prolonge le délai du recours contentieux qui doit alors être introduit dans les deux mois suivant la réponse. (L'absence de réponse au terme d'un délai de deux mois vaut rejet implicite).

Les tiers peuvent également contester cette autorisation devant le tribunal administratif compétent. Le délai de recours contentieux court à l'égard des tiers à compter du premier jour d'une période continue de deux mois d'affichage sur le terrain conformément aux dispositions ci-dessus.

Le tribunal administratif de Nantes peut également être saisi par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr.



Pole Urbanisme ENEDIS

MAIRIE DE LOUVERNE
2 RUE ABBE ANGOT
53950 LOUVERNE

Téléphone : 02 51 36 47 57
Télécopie :
Courriel : pdl-urbanisme@enedis.fr
Interlocuteur : GABORIAU Sebastien

Objet : Réponse concernant l'instruction d'une autorisation d'urbanisme

LA ROCHE-SUR-YON, le 19/02/2024

Madame, Monsieur,

Par votre demande d'information pour l'instruction de l'autorisation d'urbanisme d'une installation de production, vous nous avez sollicités afin de connaître les coûts d'extension de réseau électrique qui seraient à la charge de la CCU (ou de l'EPCI) concernant le projet référencé ci-dessous :

Autorisation d'Urbanisme : PC05314022K10100
Adresse : ZA DE LA MOTTE BABIN - ILOT D
53950 LOUVERNE
Référence cadastrale : Section ZM , Parcelle n° 181 P-182 P - 183 P
Nom du demandeur : MARTIN LALANDE ERIC

Nous vous informons que selon les dispositions de l'article L342-11 du code de l'énergie, la contribution au coût du branchement et de l'éventuelle contribution pour des travaux d'extension¹ nécessaires à la réalisation d'un projet de production d'énergie est à la charge du Demandeur.

Selon les dispositions de l'article L342-11 du code de l'énergie, l'éventuelle contribution pour des travaux d'extension nécessaires à la réalisation d'un projet de production n'est pas à la charge de la CCU.

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes sincères salutations.

Sebastien GABORIAU

Votre conseiller

¹ Au sens de l'article D342-2 du code de l'énergie relatif à la consistance des ouvrages d'extension du réseau public d'électricité.





Envoyé en préfecture le 25/03/2024
Reçu en préfecture le 25/03/2024
Publié le
ID : 053-215301409-20240322-PC22K1010M01-AI



19/02/2024
14.15.04





Direction Générale Adjointe
Transitions écologiques au quotidien
Dossier suivi par Frédéric PIAUD
Tél. : 02.43.49.86 23
N/Réf. : JH/FP/SP/2024-7

Modificatif - Permis de construire

Laval, le 01 Mars 2024

Le Président de Laval Agglomération

à

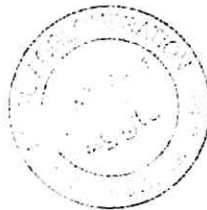
LAVAL AGGLOMÉRATION
Service Droit des Sols

Copie :
Mairie de Louverné
Service Urbanisme
(urba@louverne.fr)

AUTORISATION D'URBANISME

Avis du gestionnaire de voirie au service instructeur

<u>Commune</u> :	LOUVERNÉ
<u>Zone</u> :	ZA de la Motte Babin
<u>Demandeur</u> :	MLR LAVAL ZAC de Sévailles 2 RUE Élinor Ostrom 35340 LIFFRÉ
<u>Adresse des Travaux</u> :	Ilot D – ZA de la Motte Babin 53950 LOUVERNÉ
<u>N° du Dossier</u> :	PC 53 140 22K 1010 M01
<u>Observations</u> :	Les modifications n'impacteront pas les voiries communautaires.



Directeur du Département
des Mobilités Durables,

Julien HAREL

Hôtel Communautaire
1, place du Général Ferrière
CS 60809
53008 LAVAL Cedex

T 02 43 49 46 47
F 02 43 49 46 50
laval-agglo@agglo-laval.fr

www.agglo-laval.fr

SAUR DICT GRAND OUEST - SAUMUR U
CHEZ SOGELINK
TSA 70011
49400 ST LAMBERT DES LEVEES
Tél. : 02 97 54 47 02
Courriel : saumur-urbanisme@demat.sogelink.fr

Mairie de Louverné
Natacha LEROY
2, rue Abbé Angot -
53950 LOUVERNE

N/Ref : **PC05314022K1010M01**

Le 11/03/2024

Date de réception de la demande : **15/02/2024**

Date d'envoi de la réponse : **11/03/2024**

Adresse du projet : **ILOT D ZA DE LA MOTTE BABIN
53950 LOUVERNE**

Parcelle(s) cadastrale(s) : **000ZM0181**

Objet : **Permis de construire - Eau potable - Assainissement**

Madame, Monsieur,

Veuillez trouver ci-joint notre réponse au dossier « PC05314022K1010M01 ».

Les réseaux/ouvrages que nous exploitons sont concernés au regard des informations fournies.

Eau potable

Le réseau d'eau potable passe au droit du projet.

Avis pour le raccordement du projet au réseau d'eau potable : Favorable.

Assainissement

Le réseau d'assainissement passe au droit du projet.

Avis pour le raccordement du projet au réseau d'assainissement : Favorable.

Observations générales :

Pour toute demande de raccordement ,merci de contacter Saur clientèle (0244710550)

Ce projet est déjà raccordé au réseau EAP et EU.

Nous vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, nos salutations distinguées.

BONNEAU Julien

 Signature certifiée Sogelink[®]

LEGENDE

EAU


AEP Branchement en service




AEP Branchement hors service




AEP conduite publique (type)


 Distribution


 Refoulement/Distribution


 Défense incendie

 Feeder

 Refoulement

 Eau brute

 Galerie

 Vidange

AEP Conduite publique hors service



AEP Conduite privée



EU


EU Branchement en service




EU Branchement hors service




EU conduite publique (type)


 Gravitaire

 Refoulement

 Sous pression

 Sous vide

 Inconnu

 En attente

EU conduite publique hors service

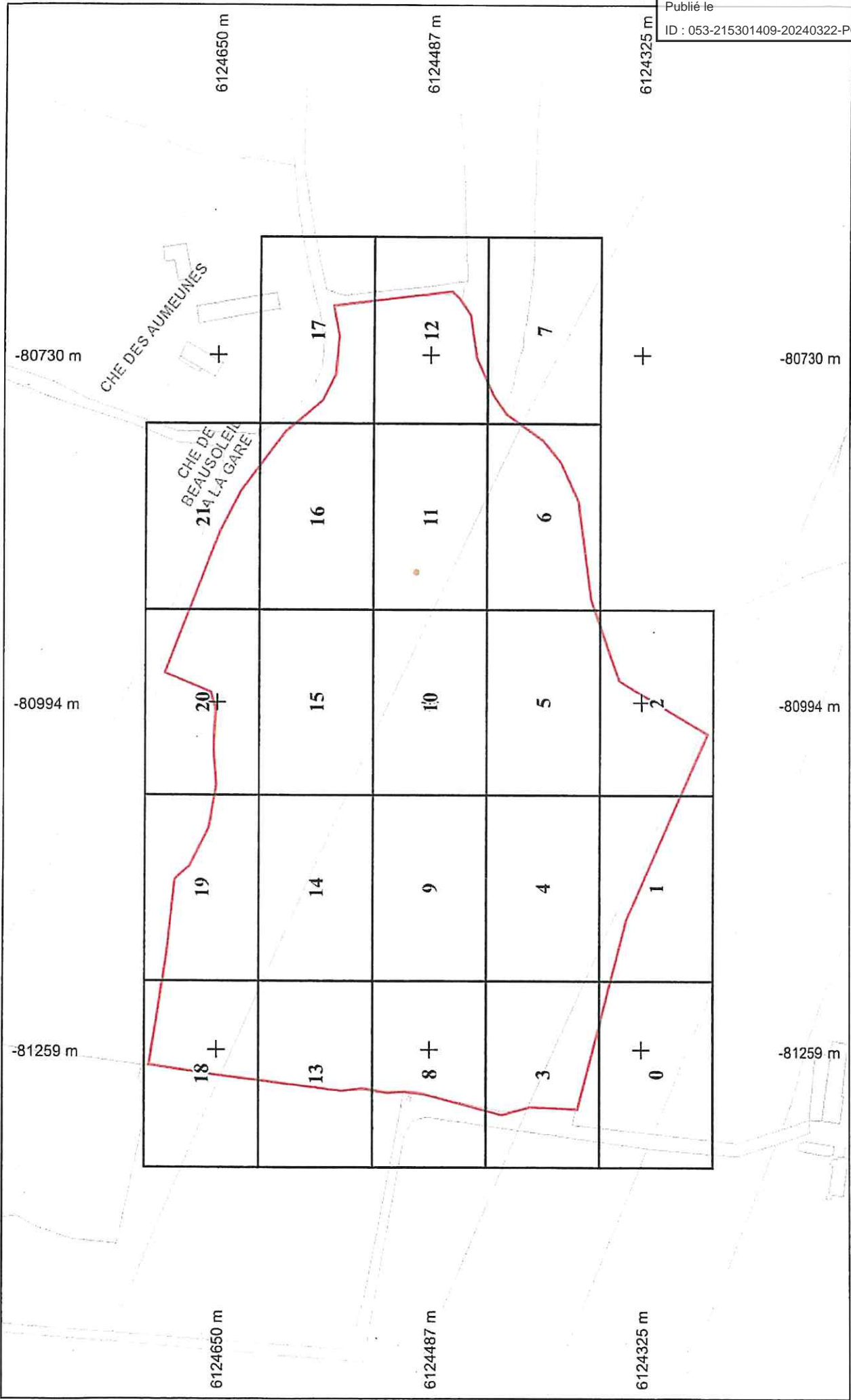


EU Conduite Privée



EU appareils





Échelle : 1:2500 — Plan généré le : 16/02/2024 - 14:22:59
 Numéro de consultation : null
 Adresse : ILOT D ZA DE LA MOTTE BABIN 53950 LOUVERNE
 Plan d'ensemble

Légende :

Voir page annexe

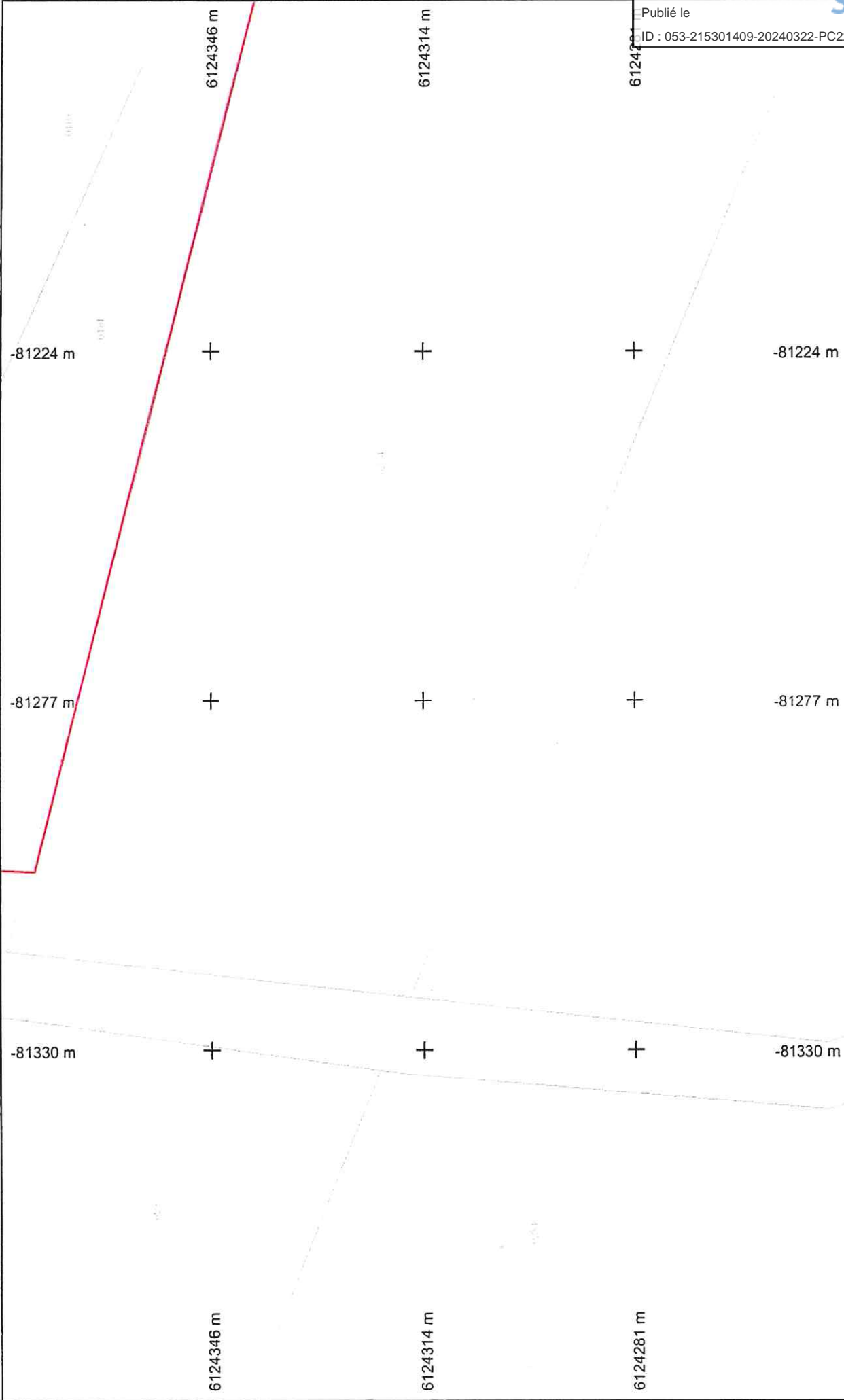
Format d'impression : A4 Paysage
 Classe de précision 'C' si non renseignée sur réseau





vers folio 1

vers folio 3



Echelle : 1:500 --- Plan généré le : 16/02/2024 - 14:22:59

Numéro de consultation : null

Adresse : ILOT D ZA DE LA MOTTE BABIN 53950 LOUVERNE

BD Parcellaire® et BD Adresse® de © IGN. Reproduction interdite. --- Système de coordonnées : WGS 84/Pseudo-Mercator - EPSG:3839

Légende :

[Voir page annexe](#)

Folio n° : 0

Format d'impression : A4 Paysage

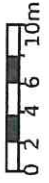
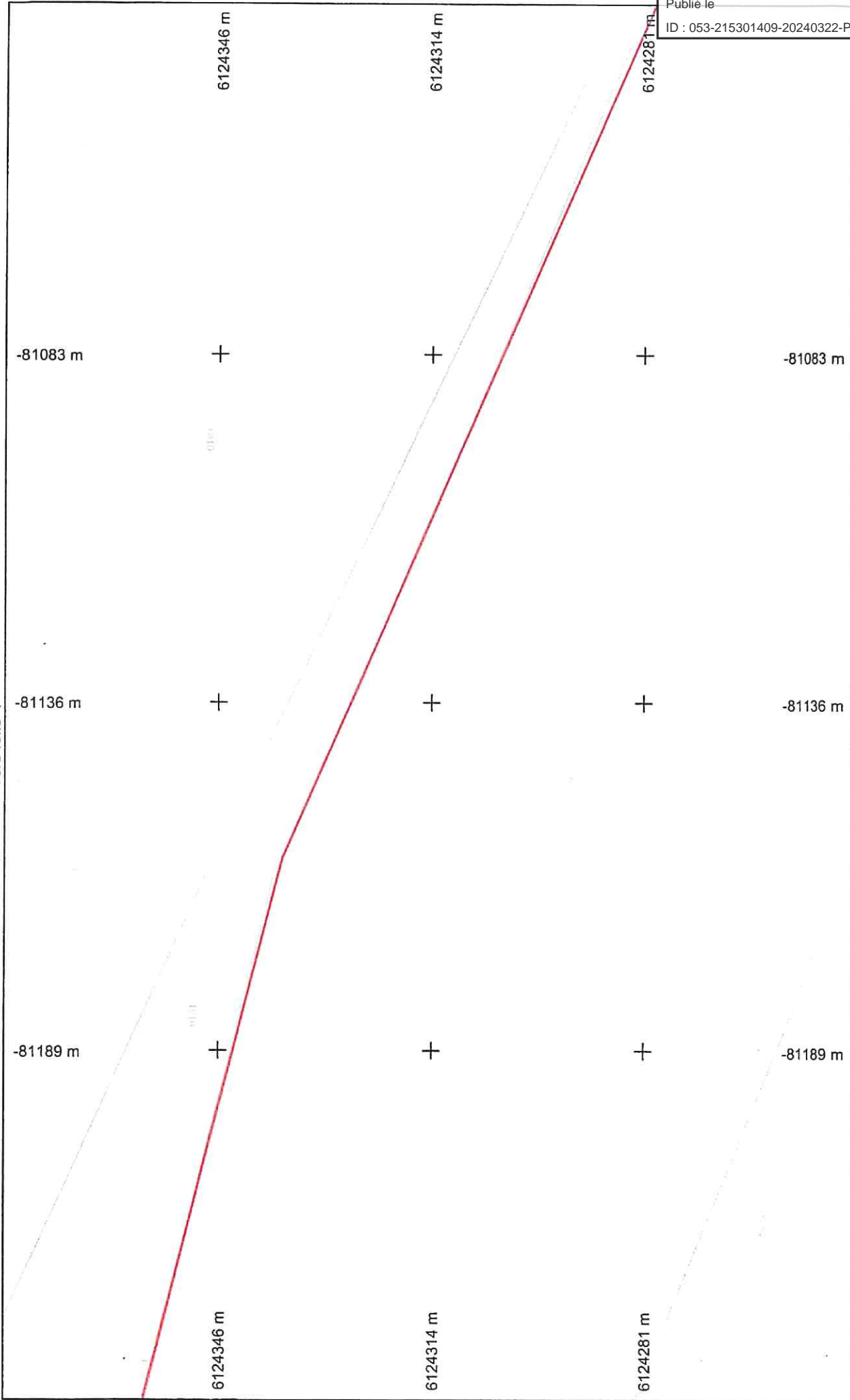
Classe de précision 'C' si non renseignée sur réseau





vers IOTIO 2

vers folio 4



Echelle : 1:500 --- Plan généré le : 16/02/2024 - 14:22:59

Numéro de consultation : null

Adresse : ILOT D ZA DE LA MOTTE BABIN 53950 LOUVERNE

BD Parcellaire® et BD Adresse® de © IGN. Reproduction interdite. --- Système de coordonnées : WGS 84/Pseudo-Mercator - EPSG:3857

Légende :

[Voir page annexe](#)

Folio n° : 1

Format d'impression : A4 Paysage

Classe de précision 'C' si non renseignée sur réseau



Envoyé en préfecture le 25/03/2024

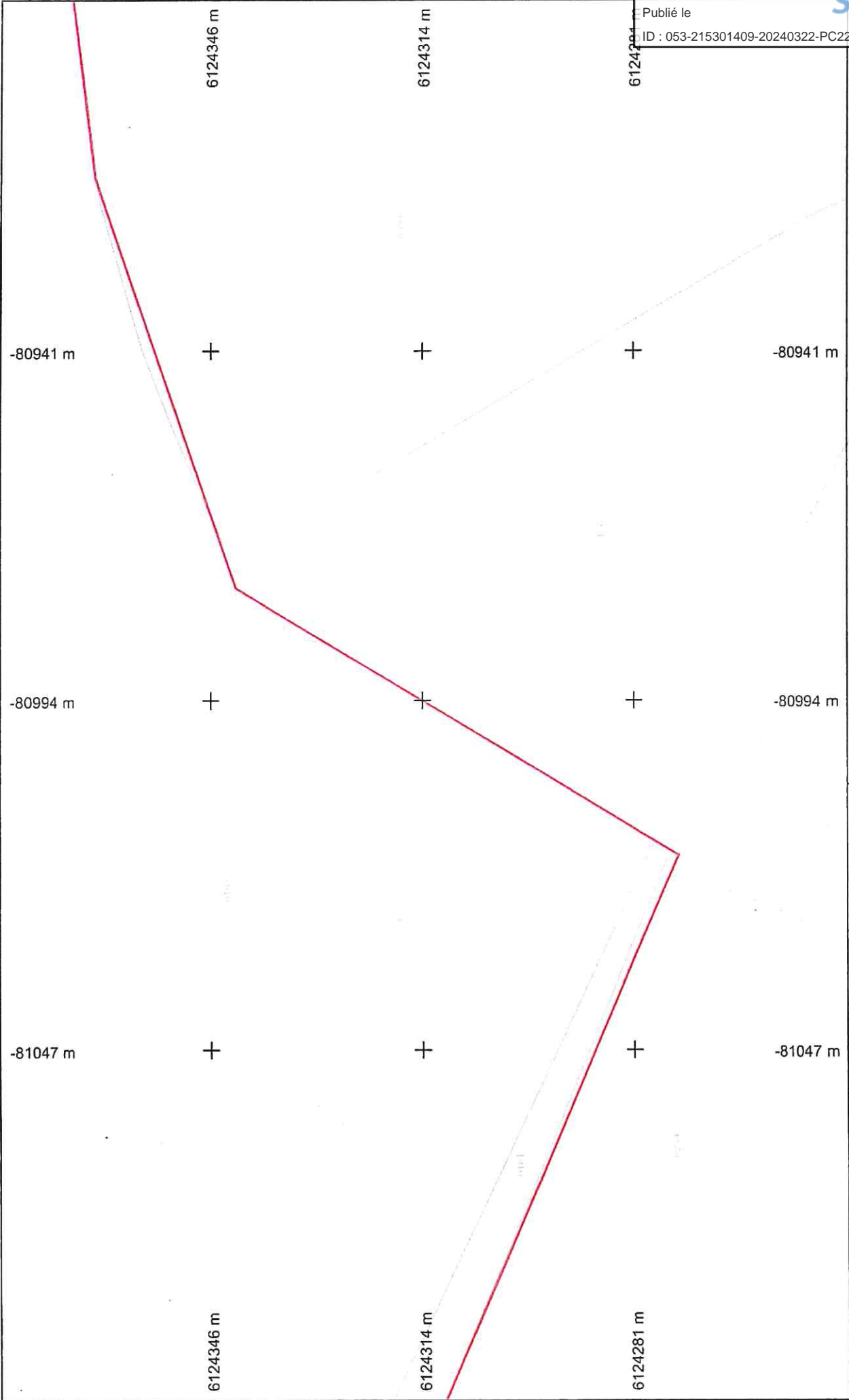
Reçu en préfecture le 25/03/2024

Publié le

ID : 053-215301409-20240322-PC22K1010M01-A1



vers folio 5



Echelle : 1:500 --- Plan généré le : 16/02/2024 - 14:22:59

Numero de consultation : null

Adresse : ILOT D ZA DE LA MOTTE BABIN 53950 LOUVERNE

BD Parcours et BD Adresse de © IGN. Reproduction interdite. --- Système de coordonnées : WGS 84/Pseudo-Mercator - EPSG:3883

Légende :

[Voir page annexe](#)

Folio n° : 2

Format d'impression : A4 Paysage

Classe de précision 'C' si non renseignée sur réseau

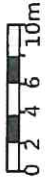
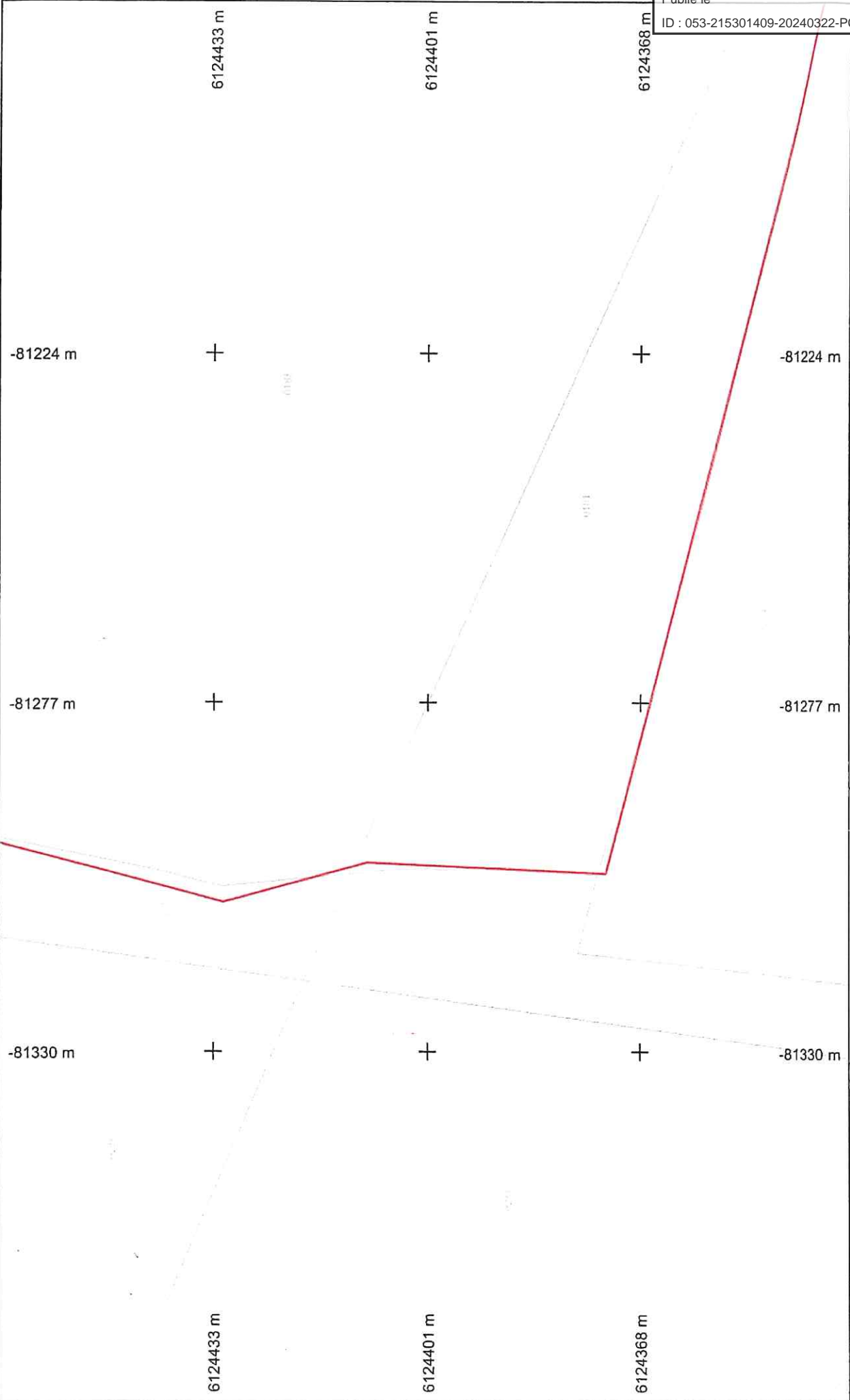


VERS FOLIO 1



VERS IOTIU 4

vers folio 8



Échelle : 1:500 --- Plan généré le : 16/02/2024 - 14:22:59

Numéro de consultation : null

Adresse : LOT D ZA DE LA MOTTE BABIN 53950 LOUVERNE

BD Parcelaire® et BD Adresse® de © IGN. Reproduction interdite. --- Système de coordonnées : WGS 84/Pseudo-Mercator - EPSG:3857

vers folio 0

Folio n° : 3

Légende :

[Voir page annexe](#)

Format d'impression : A4 Paysage

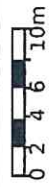
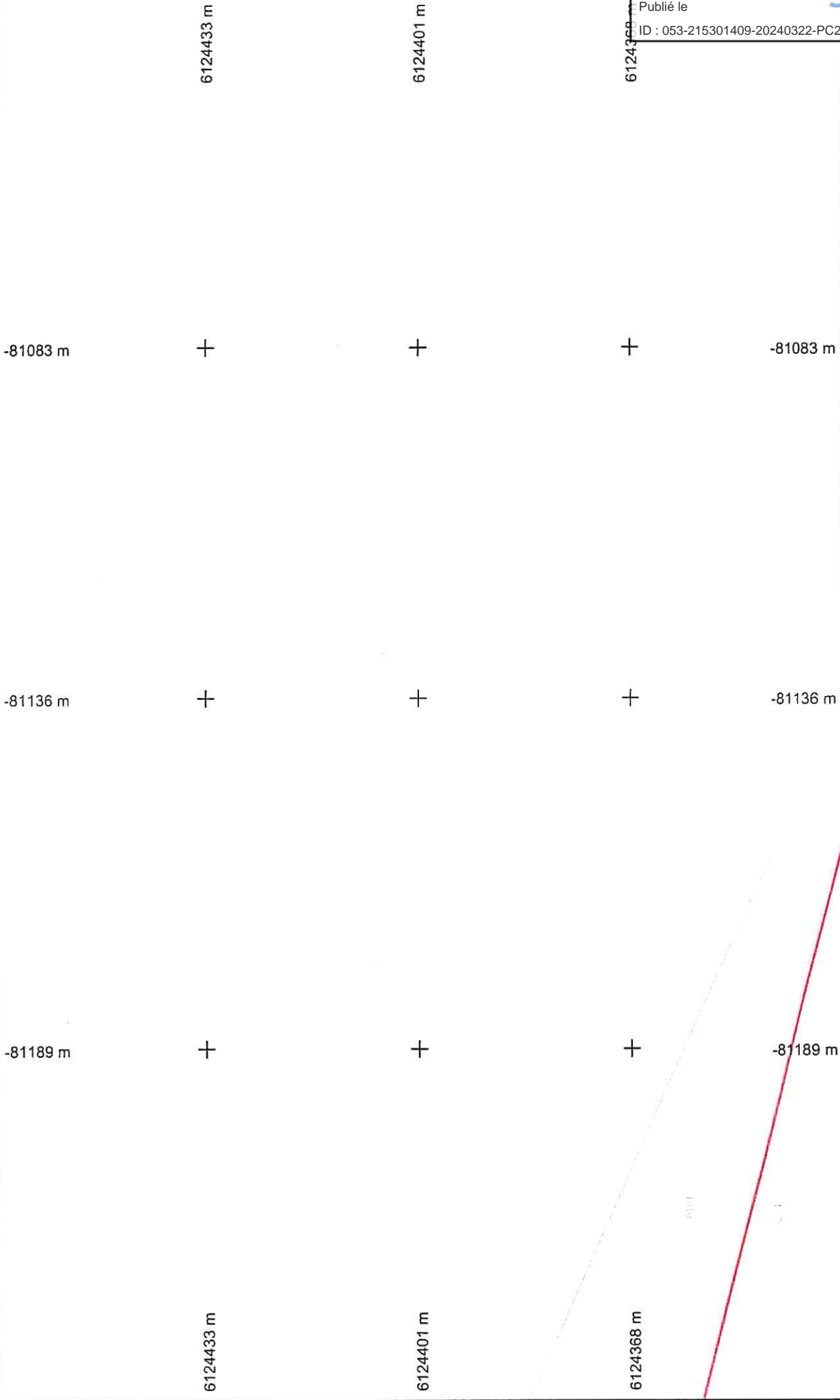
Classe de précision 'C' si non renseignée sur réseau





vers folio 9

VERS IOTIU 3



Échelle : 1:500 --- Plan généré le : 16/02/2024 - 14:22:59
 Numéro de consultation : null
 Adresse : ILOT D ZA DE LA MOTTE BABIN 53950 LOUVERNE

BD Parcellaire® et BD Adresse® de © IGN. Reproduction interdite. --- Système de coordonnées : WGS 84/Pseudo-Mercator - EPSG:3814

vers folio 1
Folio n° : 4

Légende :
 Voir page annexe



Format d'impression : A4 Paysage
 Classe de précision 'C' si non renseignée sur réseau

VERS IOTIU 3



VERS IUTU O

vers folio 10

-80994 m

+

+

+

-80994 m

-80941 m

+

+

+

-80941 m

6124433 m

6124401 m

6124368 m

6124433 m

6124401 m

6124368 m

vers folio 2

Folio n° : 5

Légende :

Voir page annexe

Format d'impression : A4 Paysage
Classe de précision 'C' si non renseignée sur réseau

Echelle : 1:500 --- Plan généré le : 16/02/2024 - 14:22:59

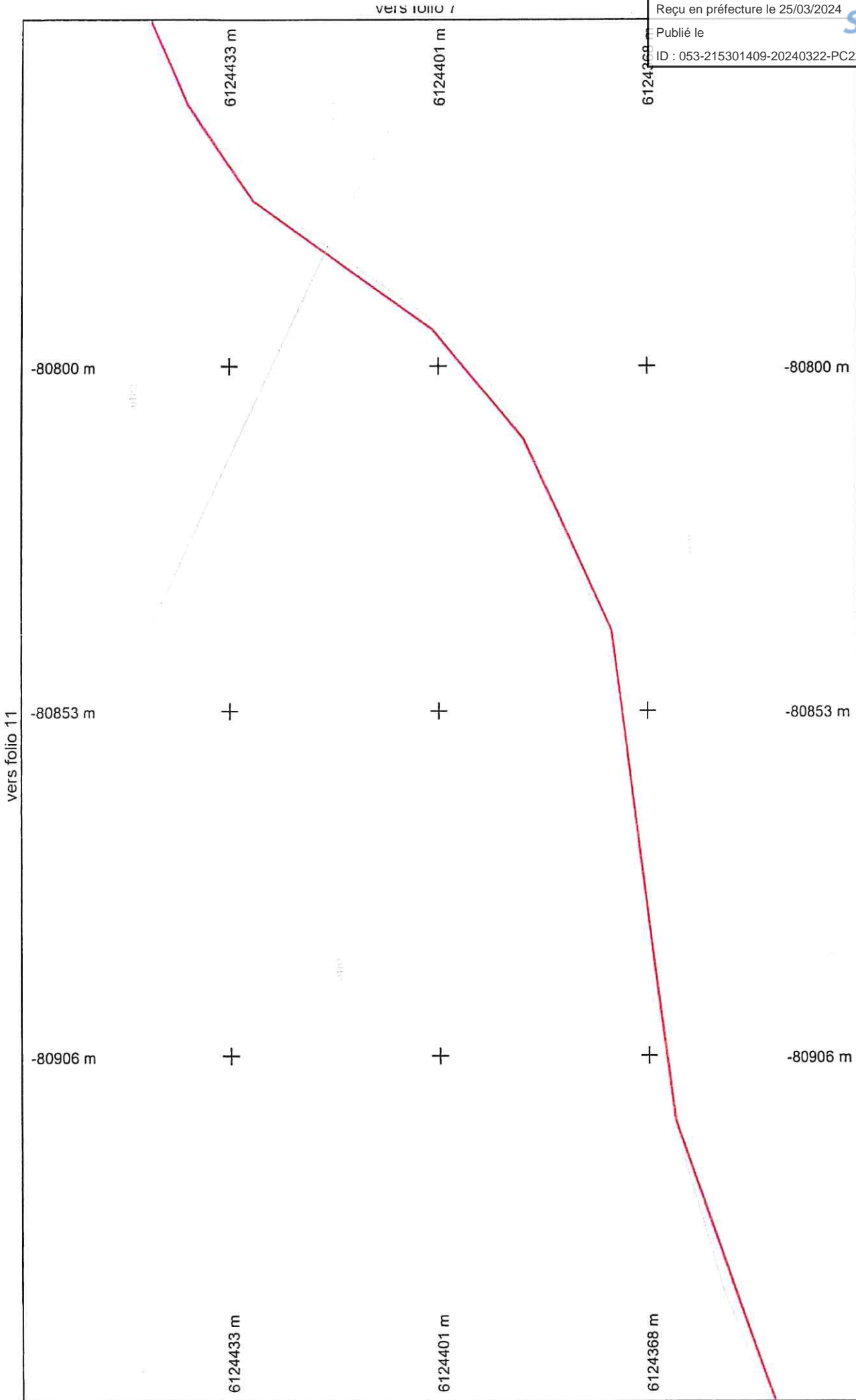
Numéro de consultation : null

Adresse : ILOT D ZA DE LA MOTTE BABIN 53950 LOUVERNE

BD Parcelleaire® et BD Adresse® de © IGN, Reproduction interdite. --- Système de coordonnées : WGS 84/Pseudo-Mercator - EPSG:3857



F O U I O S I A



Echelle : 1:500 --- Plan généré le : 16/02/2024 - 14:22:59
 Numero de consultation : null
 Adresse : ILOT D ZA DE LA MOTTE BABIN 53950 LOUVERNE

Légende :
 Voir page annexe

Folio n° : 6

Format d'impression : A4 Paysage
 Classe de précision 'C' si non renseignée sur réseau



BD Parcellaire® et BD Adresse® de © IGN. Reproduction interdite. --- Système de coordonnées : WGS 84/Pseudo-Mercator - EPSC:3857



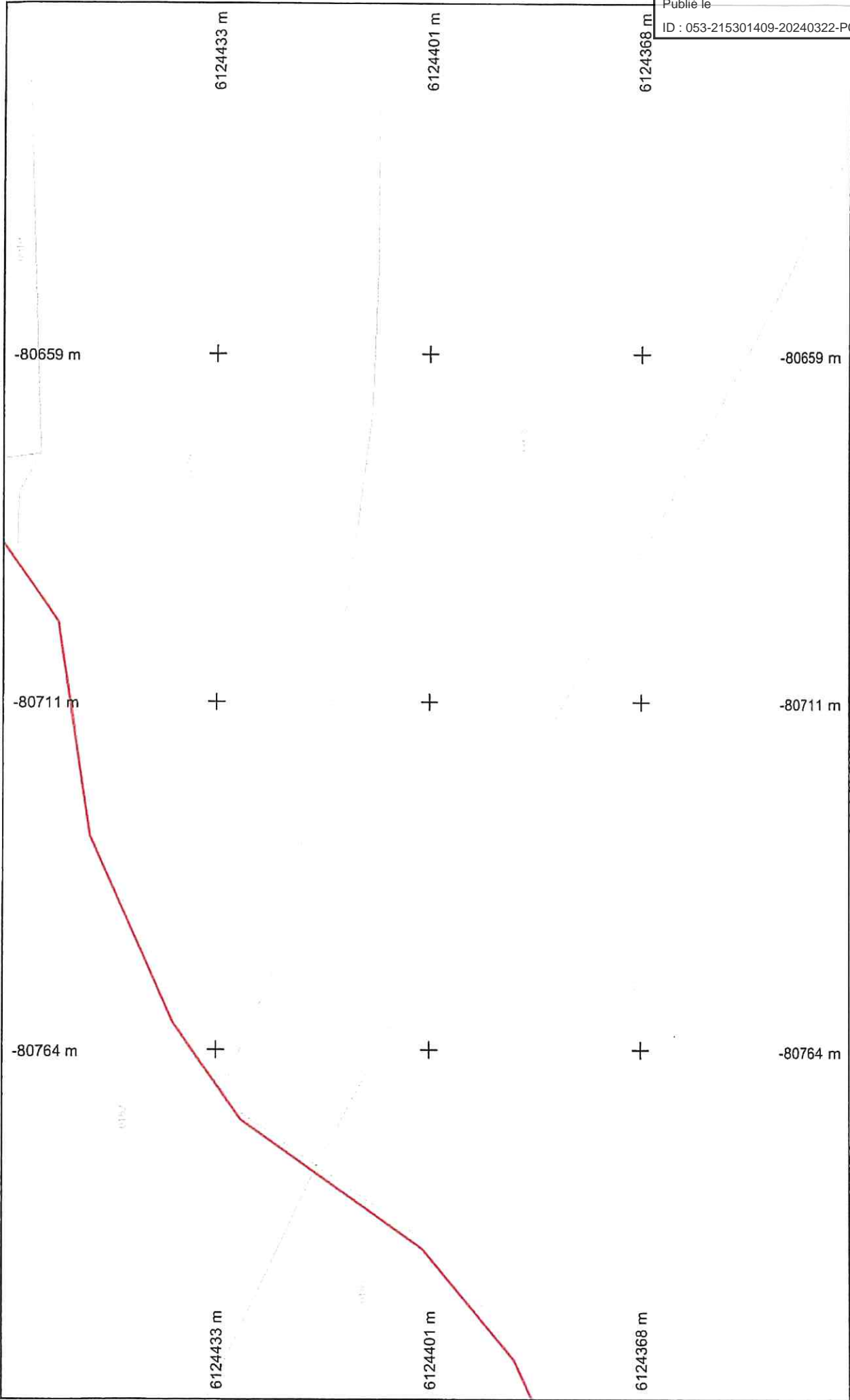
vers folio 11

vers folio 7

VERS FOLIO 52A



vers folio 12



Echelle : 1:500 --- Plan généré le : 16/02/2024 - 14:22:59

Numéro de consultation : null

Adresse : ILOT D ZA DE LA MOTTE BABIN 53950 LOUVERNE

BD Parcellaire® et BD Adresse® de © IGN. Reproduction interdite. --- Système de coordonnées : WGS 84/Pseudo-Mercator - EPSG:3857

Légende :

[Voir page annexe](#)

Folio n° : 7

Format d'impression : A4 Paysage

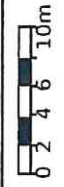
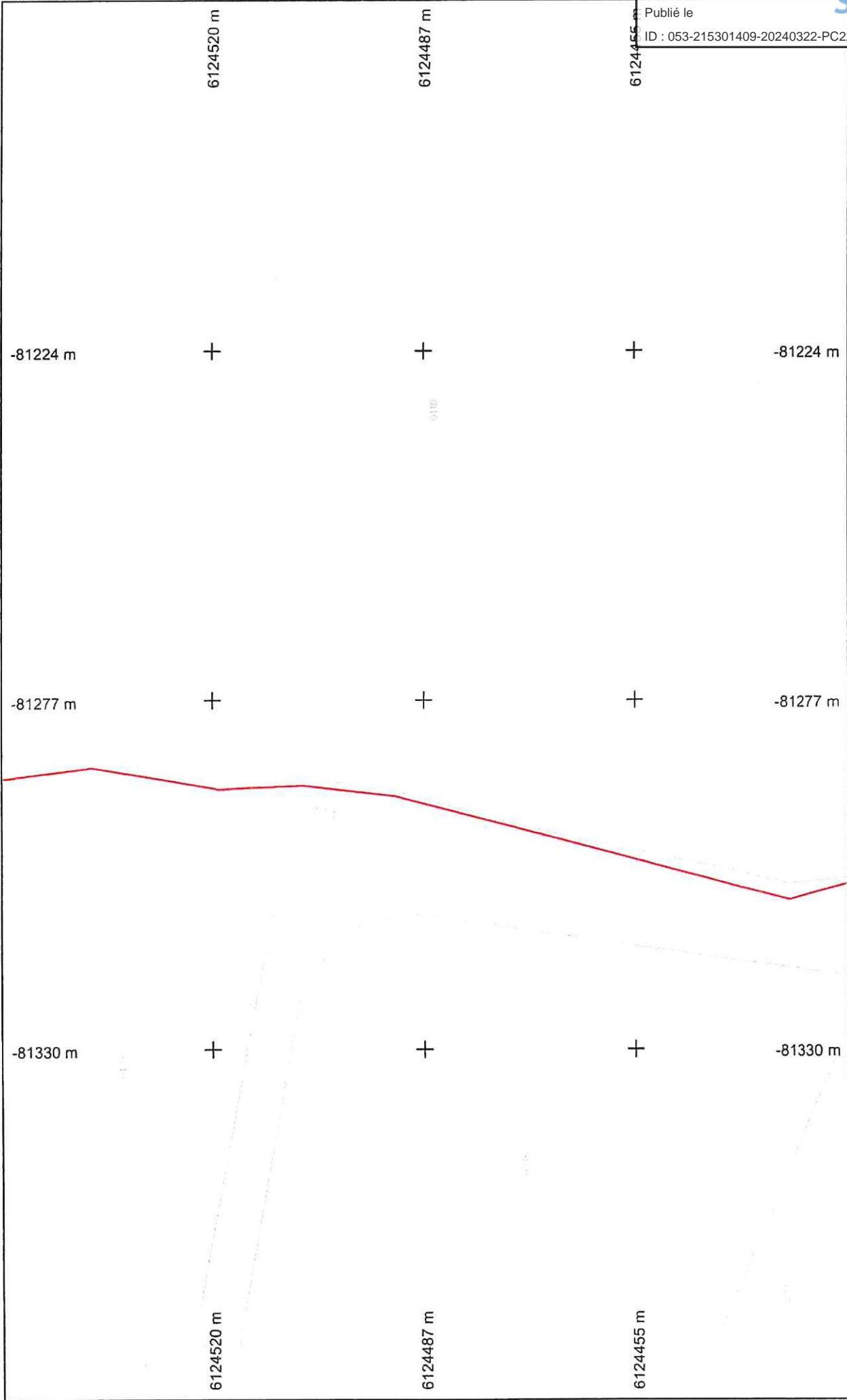
Classe de précision 'C' si non renseignée sur réseau





VERS IOTIO 9

VERS FOLIO 13



Echelle : 1:500 --- Plan généré le : 16/02/2024 - 14:22:59
 Numéro de consultation : null
 Adresse : ILOT D ZA DE LA MOTTE BABIN 53950 LOUVERNE

BD Parcelaire® et BD Adresse® de © IGN. Reproduction interdite. --- Système de coordonnées : WGS 84/Pseudo-Mercator - EPSG:3857

vers folio 3
Folio n° : 8

Légende :
Voir page annexe

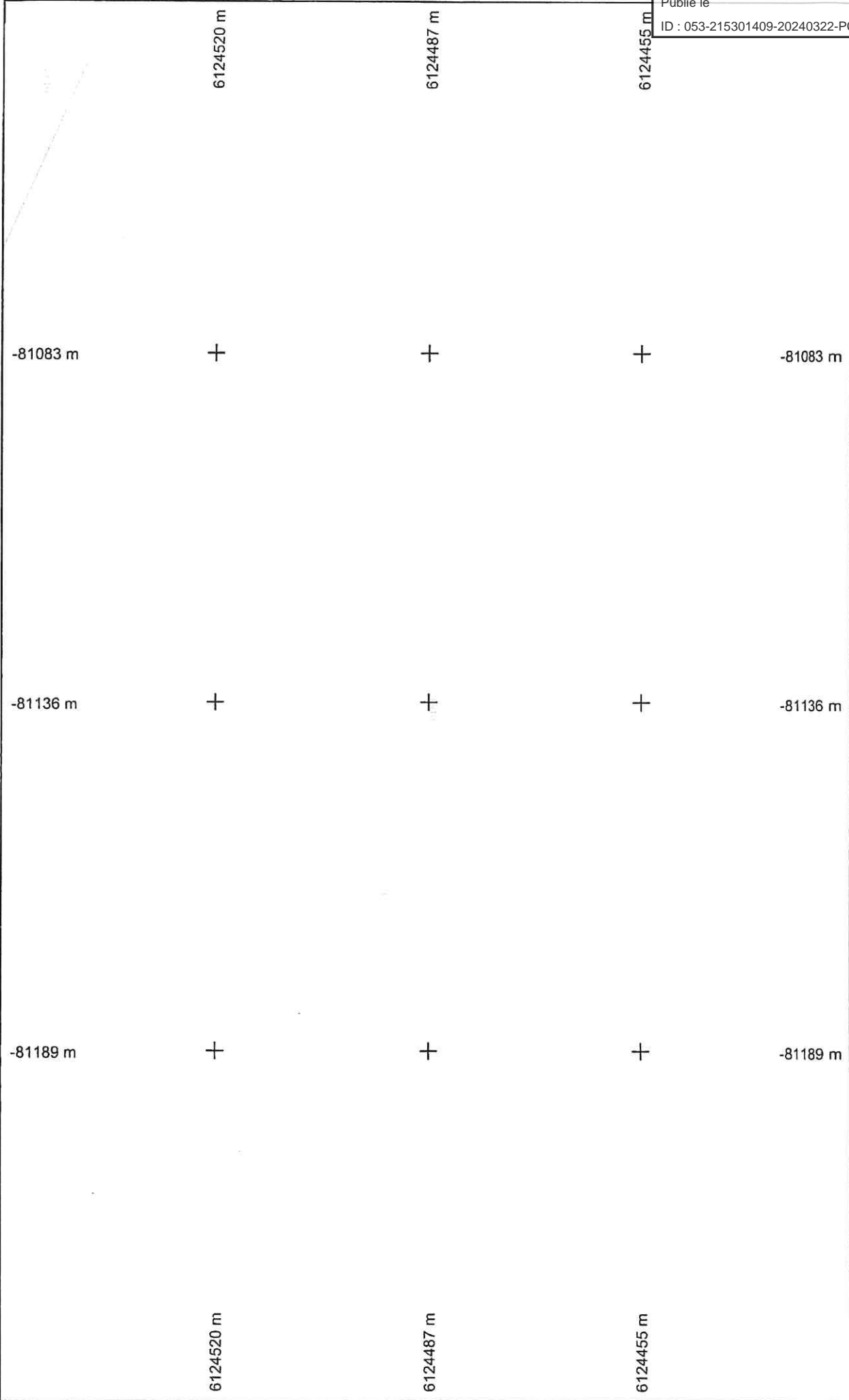
Format d'impression : A4 Paysage
 Classe de précision 'C' si non renseignée sur réseau





vers l'ouest

vers folio 14



Échelle : 1:500 --- Plan généré le : 16/02/2024 - 14:22:59

Numéro de consultation : null

Adresse : ILOT D ZA DE LA MOTTE BABIN 53950 LOUVERNE

BD Parcellaire® et BD Adresse® de © IGN. Reproduction interdite. --- Système de coordonnées : WGS 84/Pseudo-Mercator - EPSG:3657



vers folio 4

Folio n° : 9

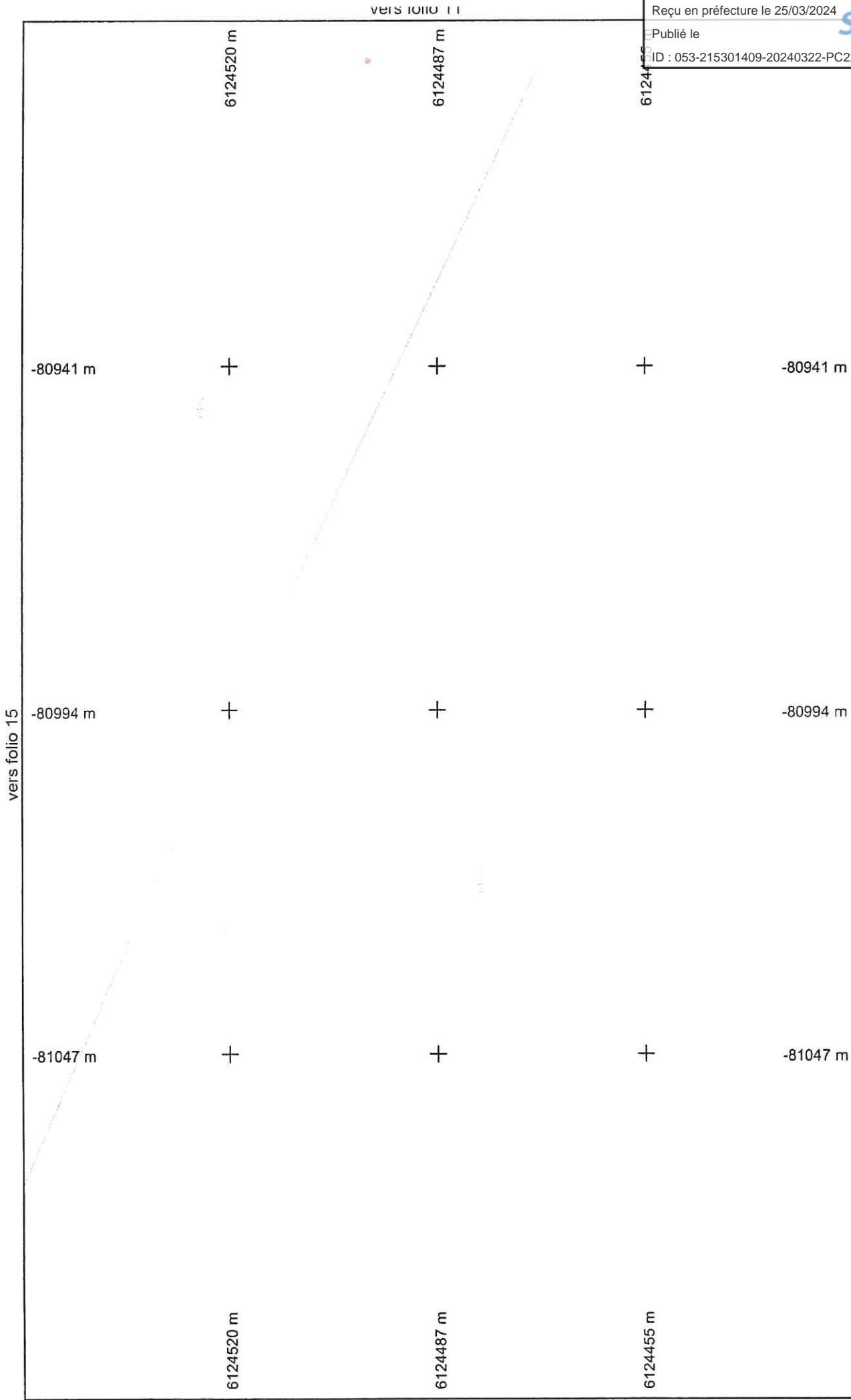
Légende :

Voir page annexe

Format d'impression : A4 Paysage

Classe de précision "C" si non renseignée sur réseau





Echelle : 1:500 --- Plan généré le : 16/02/2024 - 14:22:59
 Numéro de consultation : null
 Adresse : ILOT D ZA DE LA MOTTE BABIN 53950 LOUVERNE

BD Parcelaire et BD Adresse de IGN. Reproduction interdite. -- Système de coordonnées : WGS 84/Pseudo-Mercator - EPSG:3832

Légende :
 Voir page annexe

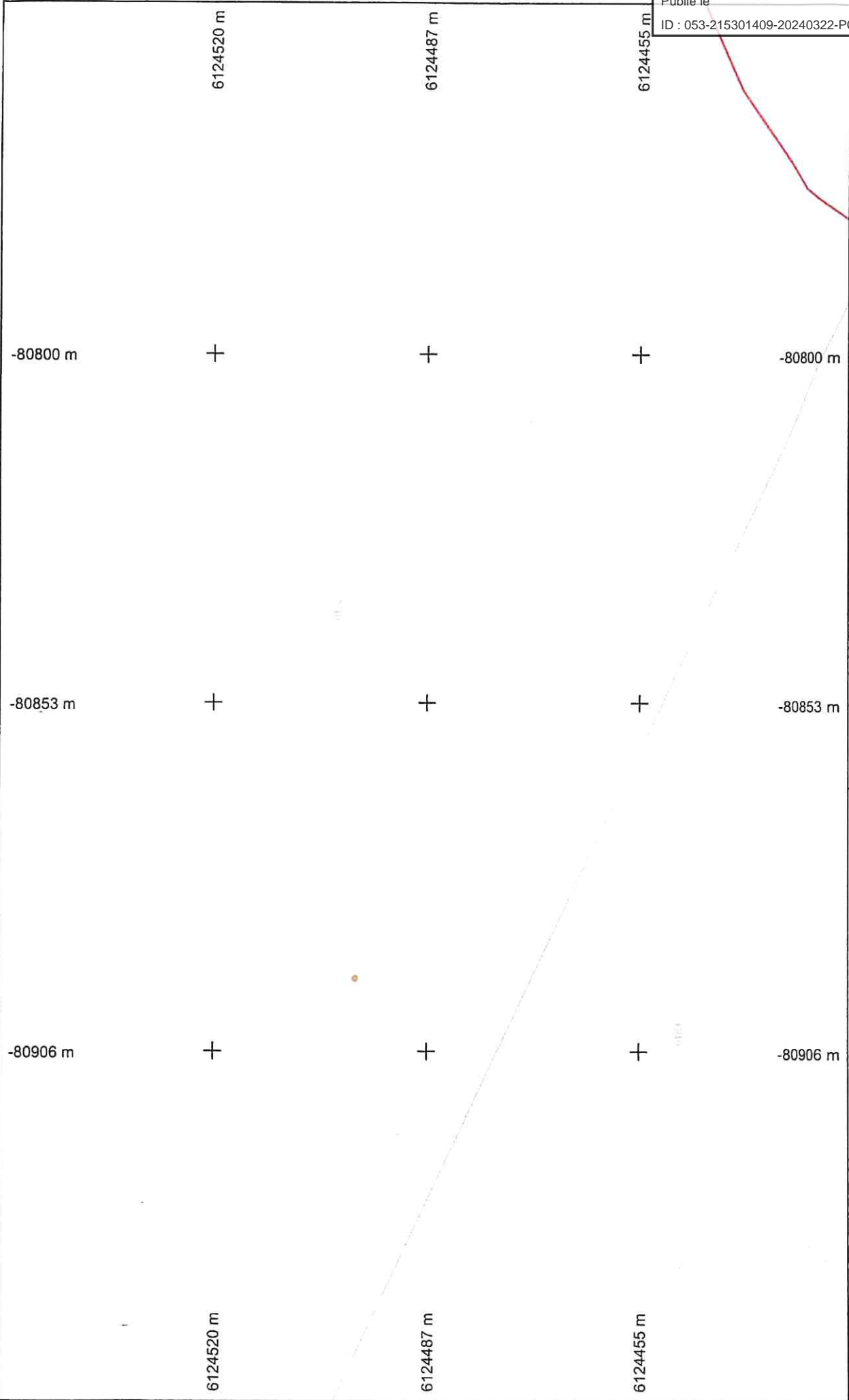
Format d'impression : A4 Paysage
 Classe de précision 'C' si non renseignée sur réseau





VERS IOTIU 12

vers folio 16



Echelle : 1:500 --- Plan généré le : 16/02/2024 - 14:22:59

Numéro de consultation : null

Adresse : ILOT D ZA DE LA MOTTE BABIN 53950 LOUVERNE

BD Parcellaire® et BD Adresse® de © IGN. Reproduction interdite. --- Système de coordonnées : WGS 84/Pseudo-Mercator - EPSG:3857

vers folio 6

Folio n° : 11

Légende :

[Voir page annexe](#)

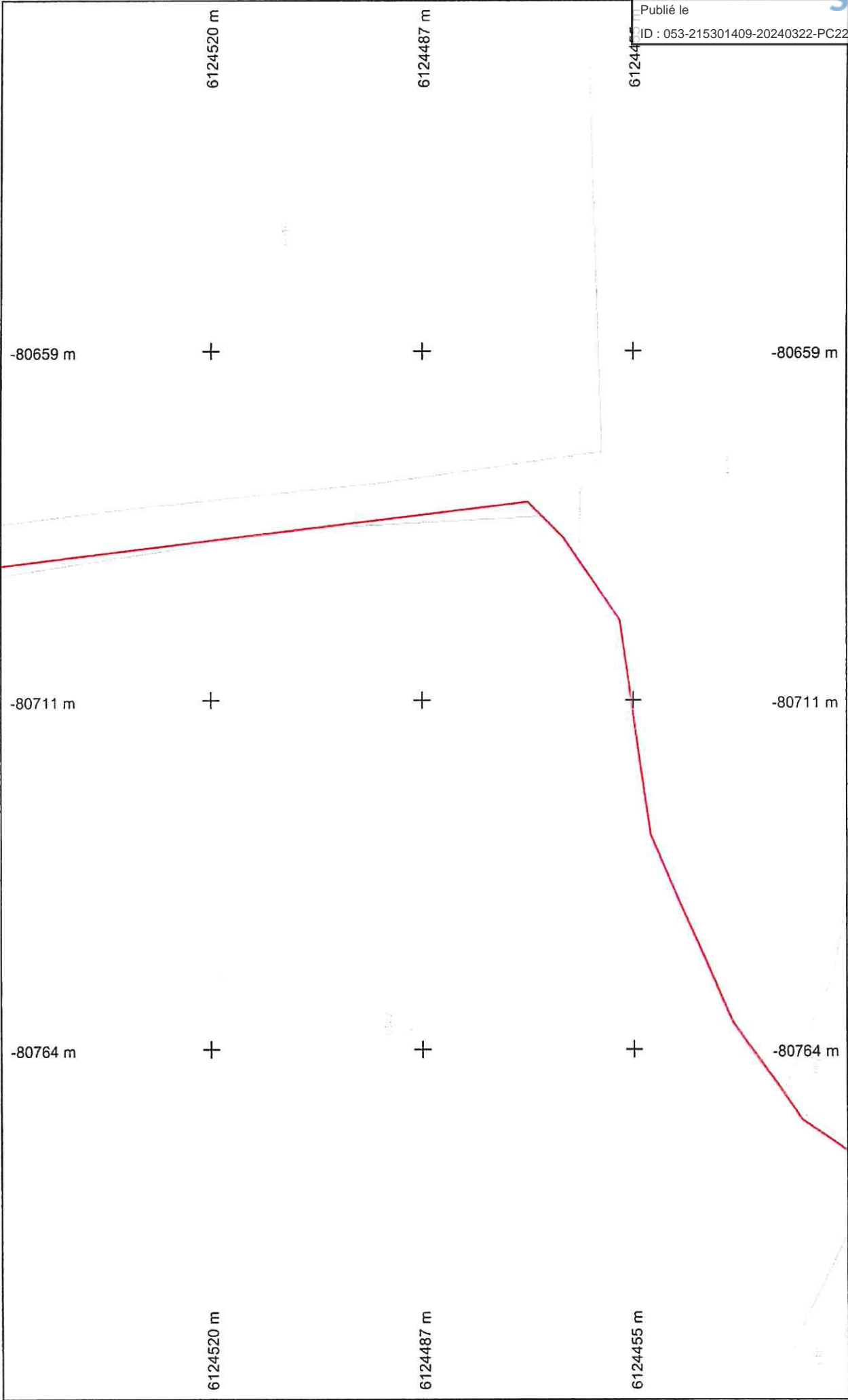
Format d'impression : A4 Paysage

Classe de précision 'C' si non renseignée sur réseau





vers folio 17



Echelle : 1:500 --- Plan généré le : 16/02/2024 - 14:22:59

Numéro de consultation : null

Adresse : ILOT D ZA DE LA MOTTE BABIN 53950 LOUVERNE

BD Parceltaire® et BD Adresse® de © IGN. Reproduction interdite. --- Système de coordonnées : WGS 84/Pseudo-Mercator - EPSG:3953

vers folio 7

Folio n° : 12

Légende :

[Voir page annexe](#)

Format d'impression : A4 Paysage

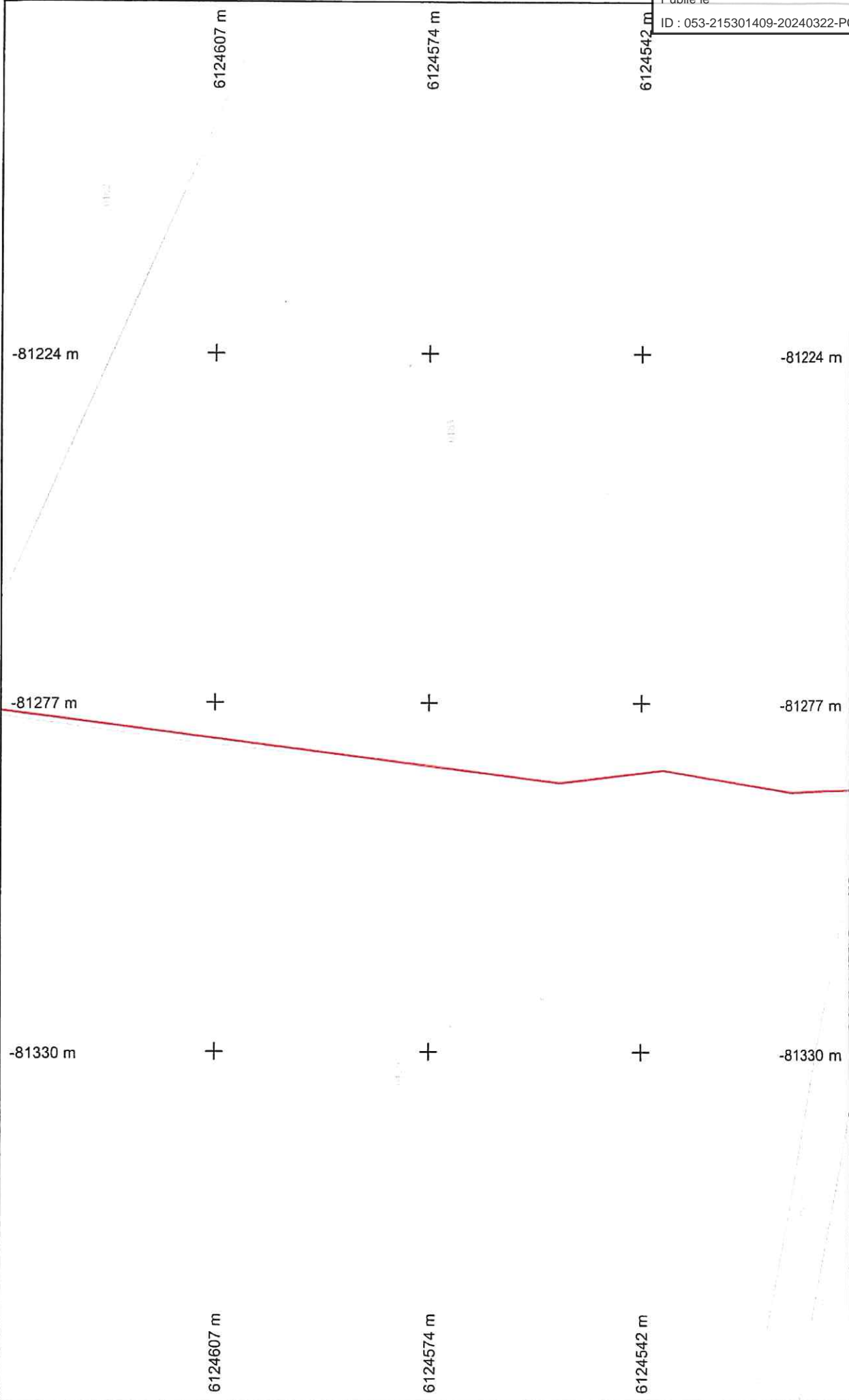
Classe de précision 'C' si non renseignée sur réseau





VERS FOLIO 14

vers folio 18



Echelle : 1:500 --- Plan généré le : 16/02/2024 - 14:22:59

Numéro de consultation : null

Adresse : ILOT D ZA DE LA MOTTE BABIN 53950 LOUVERNE

BD Parcellaire® et BD Adresse® de © IGN. Reproduction interdite. --- Système de coordonnées : WGS 84/Pseudo-Mercator - EPSG:3857



vers folio 8

Folio n° : 13

Légende :

Voir page annexe

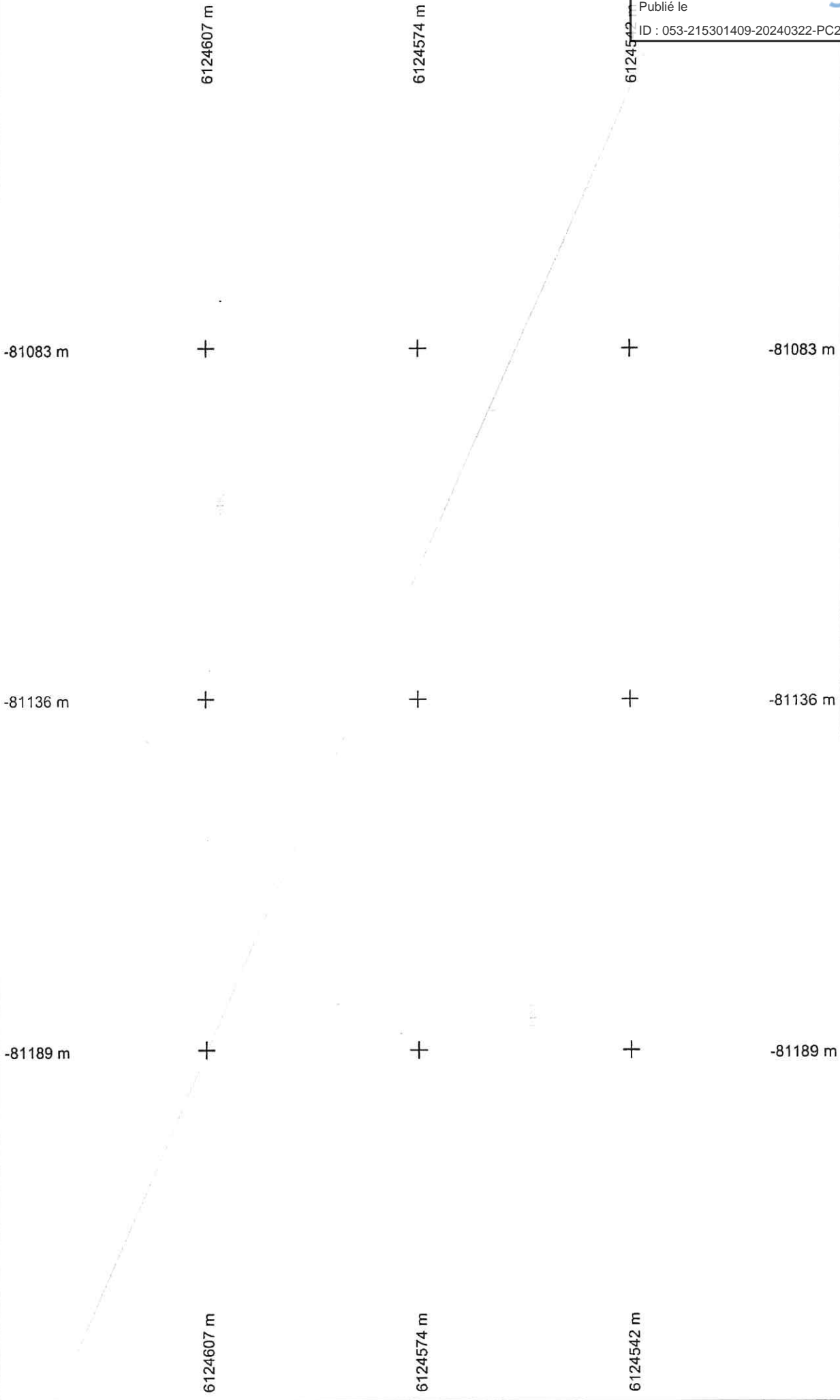
Format d'impression : A4 Paysage

Classe de précision 'C' si non renseignée sur réseau





vers folio 19



VERS IOTIO IO

VERS IOTIO SIA

Echelle : 1:500 --- Plan généré le : 16/02/2024 - 14:22:59

Numéro de consultation : null

Adresse : ILOT D ZA DE LA MOTTE BABIN 53950 LOUVERNE

BD Parcellaire® et BD Adresse® de © IGN. Reproduction interdite. --- Système de coordonnées : WGS 84/Pseudo-Mercator - EPSG:3857



vers folio 9

Folio n° : 14

Légende :

[Voir page annexe](#)

Format d'impression : A4 Paysage

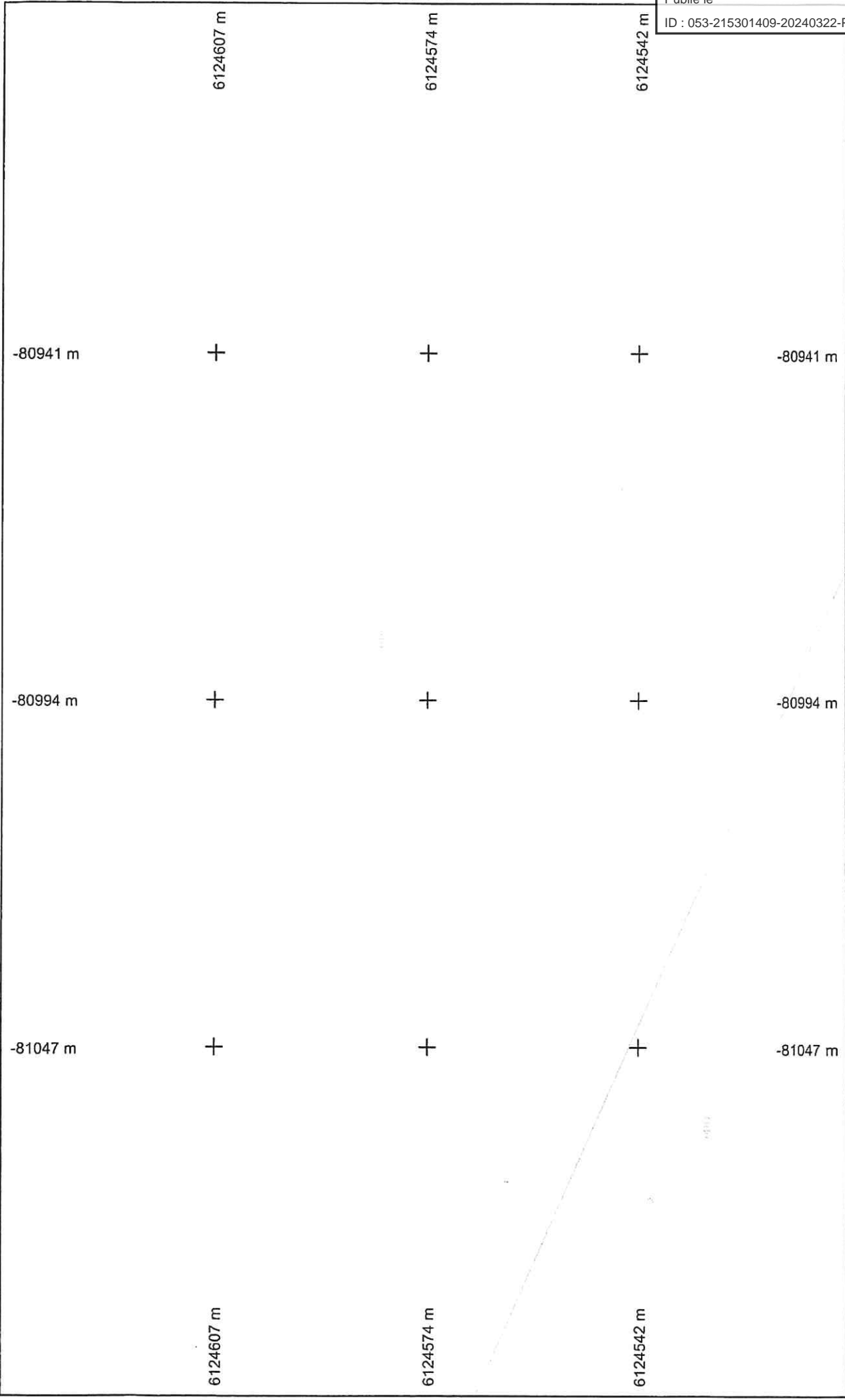
Classe de précision 'C' si non renseignée sur réseau





vers folio 10

vers folio 20



Echelle : 1:500 --- Plan généré le : 16/02/2024 - 14:22:59

Numéro de consultation : null

Adresse : ILOT D ZA DE LA MOTTE BABIN 53950 LOUVERNE

BD Parcellaire® et BD Adresse® de © IGN. Reproduction interdite. --- Système de coordonnées : WGS 84/Pseudo-Mercator - EPSG:3857

vers folio 10

Folio n° : 15

Légende :

Voir page annexe

Format d'impression : A4 Paysage

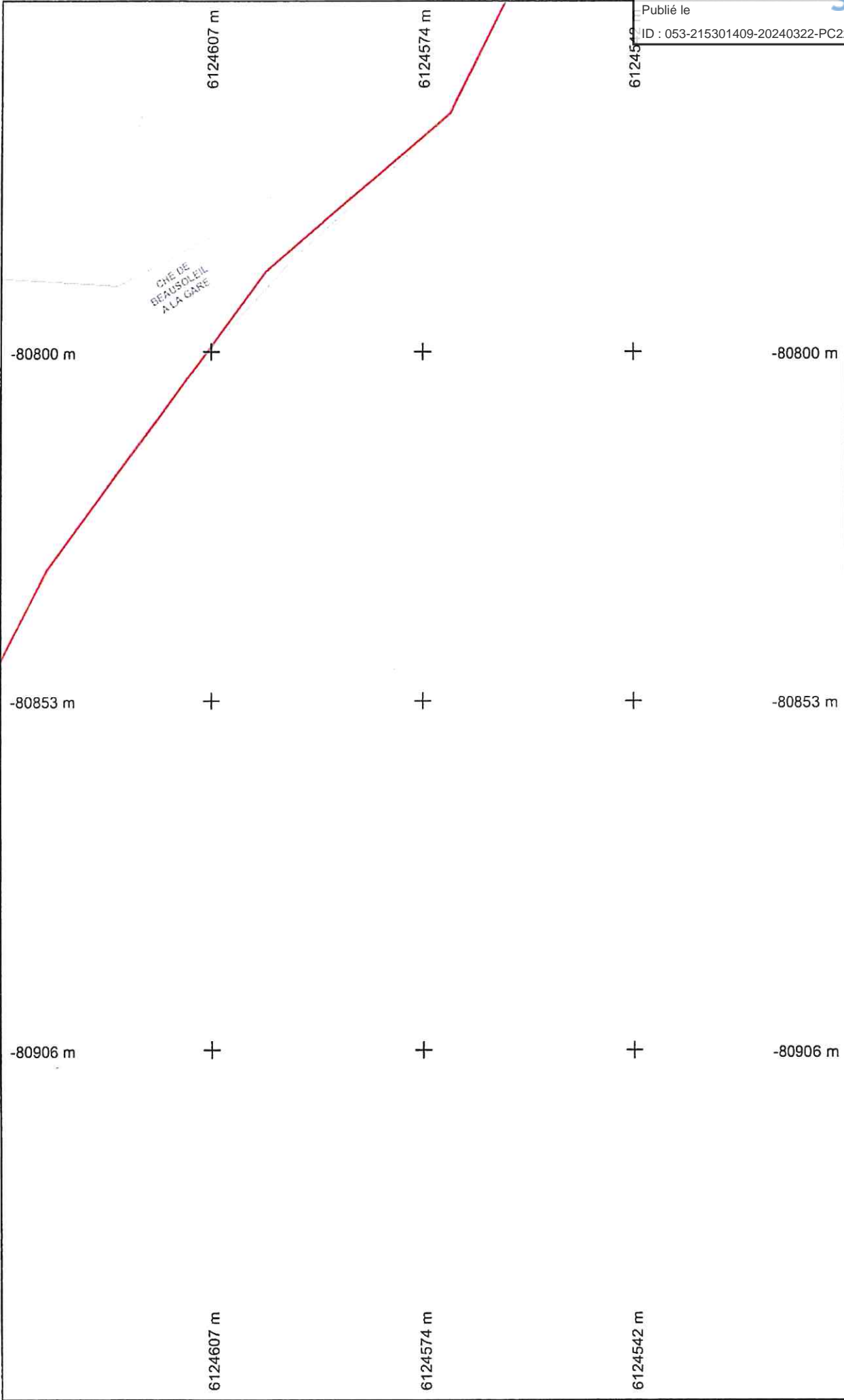
Classe de précision 'C' si non renseignée sur réseau





vers folio 21

VERS FOLIO 17



Échelle : 1:500 --- Plan généré le : 16/02/2024 - 14:22:59

Numéro de consultation : null

Adresse : LOT D ZA DE LA MOTTE BABIN 53950 LOUVERNE

BD Parcelaire® et BD Adresse® de © IGN. Reproduction interdite. --- Système de coordonnées : WGS 84/Pseudo-Mercator - EPSG:3857

vers folio 11

Folio n° : 16

Légende :

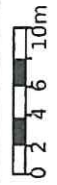
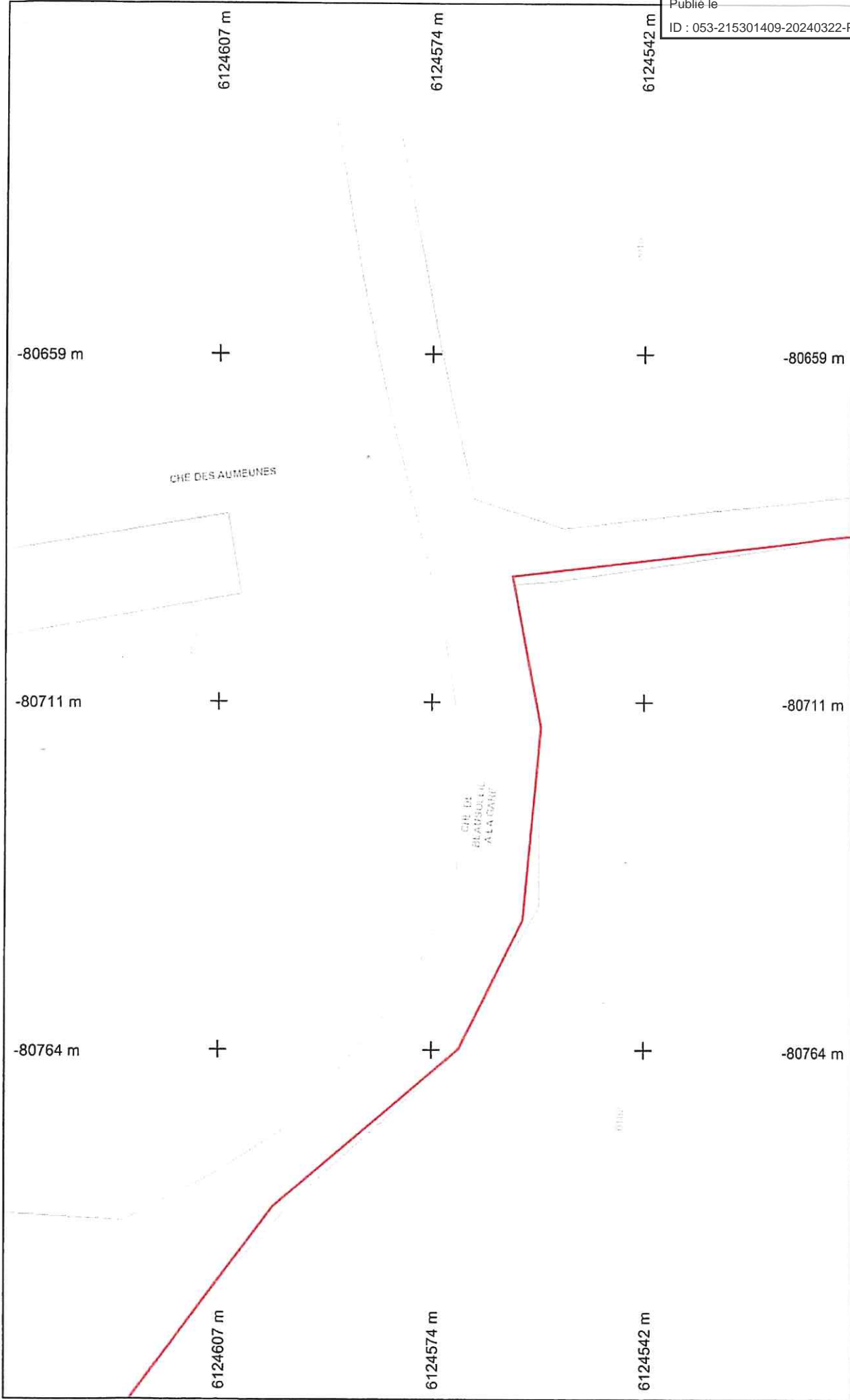
[Voir page annexe](#)

Format d'impression : A4 Paysage

Classe de précision 'C' si non renseignée sur réseau



VERS FOLIO 17



Echelle : 1:500 --- Plan généré le : 16/02/2024 - 14:22:59
 Numero de consultation : null
 Adresse : ILOT D ZA DE LA MOTTE BABIN 53950 LOUVERNE

BD Parcellaire® et BD Adresse® de © IGN. Reproduction interdite. --- Système de coordonnées : WGS 84/Pseudo-Mercator • EPSG:3857

vers folio 12

Folio n° : 17

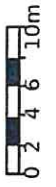
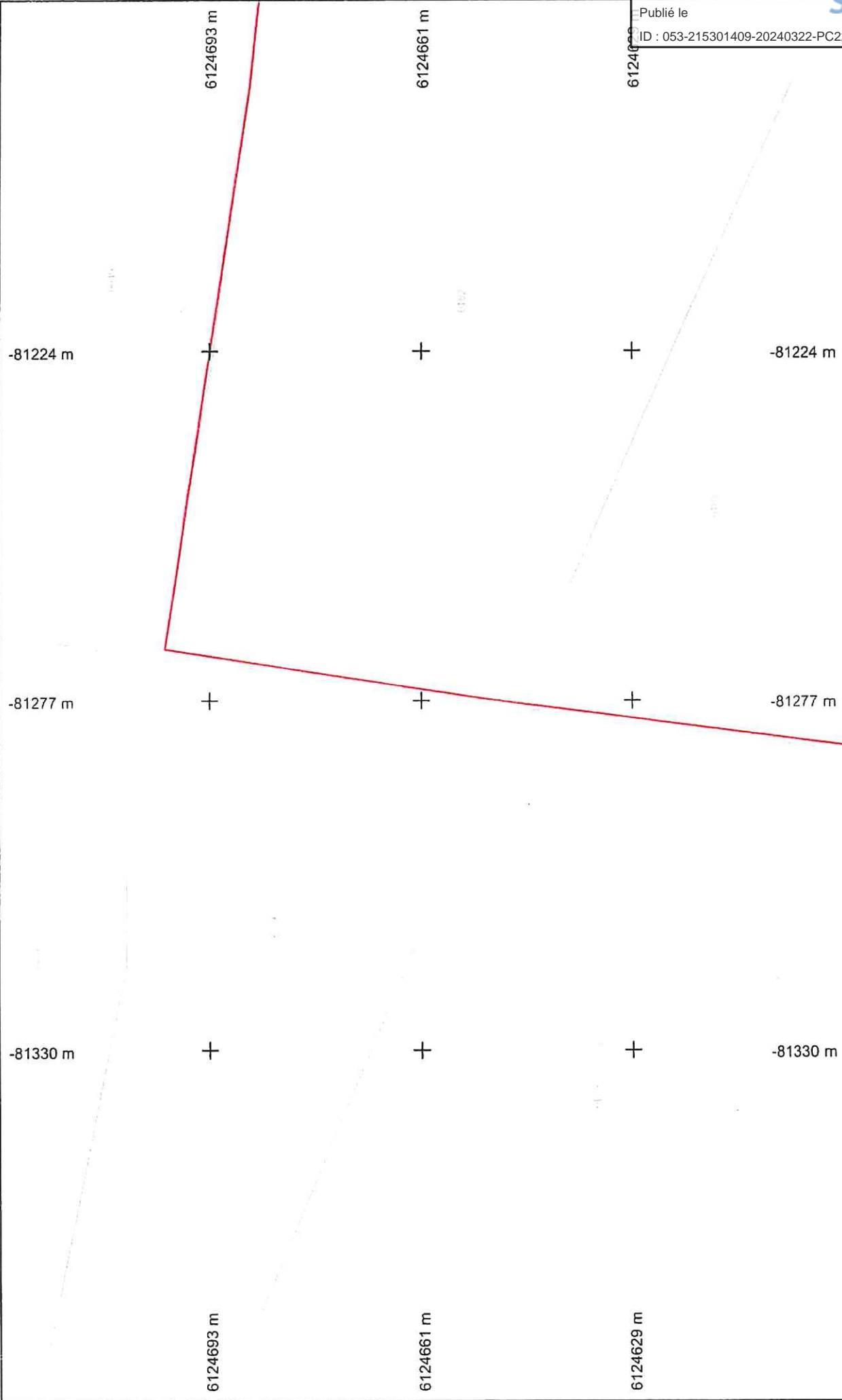
Légende :
 Voir page annexe

Format d'impression : A4 Paysage
 Classe de précision 'C' si non renseignée sur réseau





vers folio 13



Échelle : 1:500 --- Plan généré le : 16/02/2024 - 14:22:59

Numéro de consultation : null

Adresse : ILOT D ZA DE LA MOTTE BABIN 53950 LOUVERNE

BD Parcellaire® et BD Adresse® de © IGN. Reproduction interdite. --- Système de coordonnées : WGS 84/Pseudo-Mercator - EPSG:3832

vers folio 13

Folio n° : 18

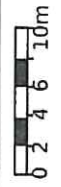
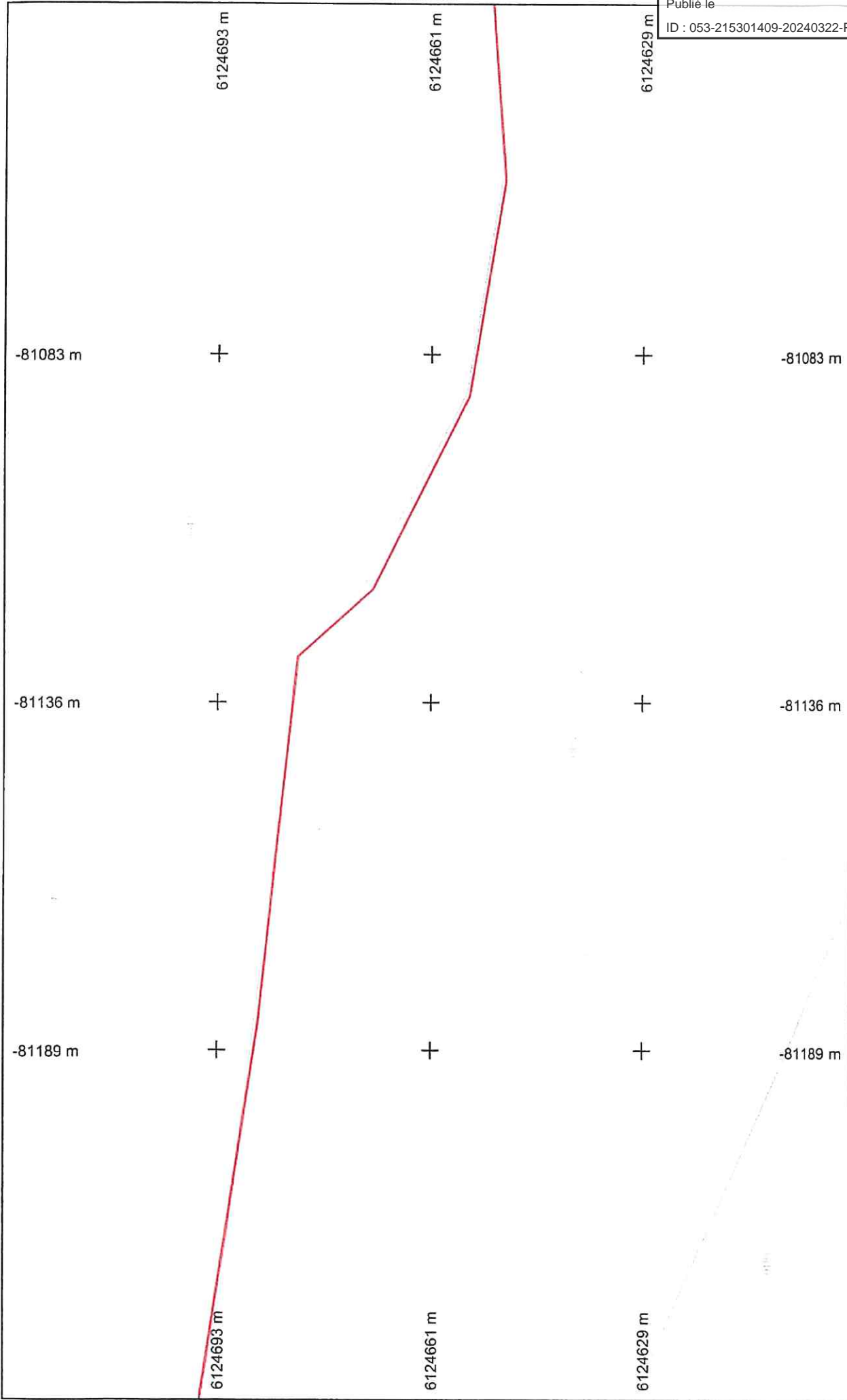
Légende :

[Voir page annexe](#)

Format d'impression : A4 Paysage

Classe de précision 'C' si non renseignée sur réseau





Echelle : 1:500 --- Plan généré le : 16/02/2024 - 14:22:59
 Numéro de consultation : null
 Adresse : ILOT D ZA DE LA MOTTE BABIN 53950 LOUVERNE

BD Parcelaire® et BD Adresse® de © IGN. Reproduction interdite. --- Système de coordonnées : WGS 84/Pseudo-Mercator - EPSG:3857

vers folio 14

Folio n° : 19

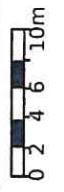
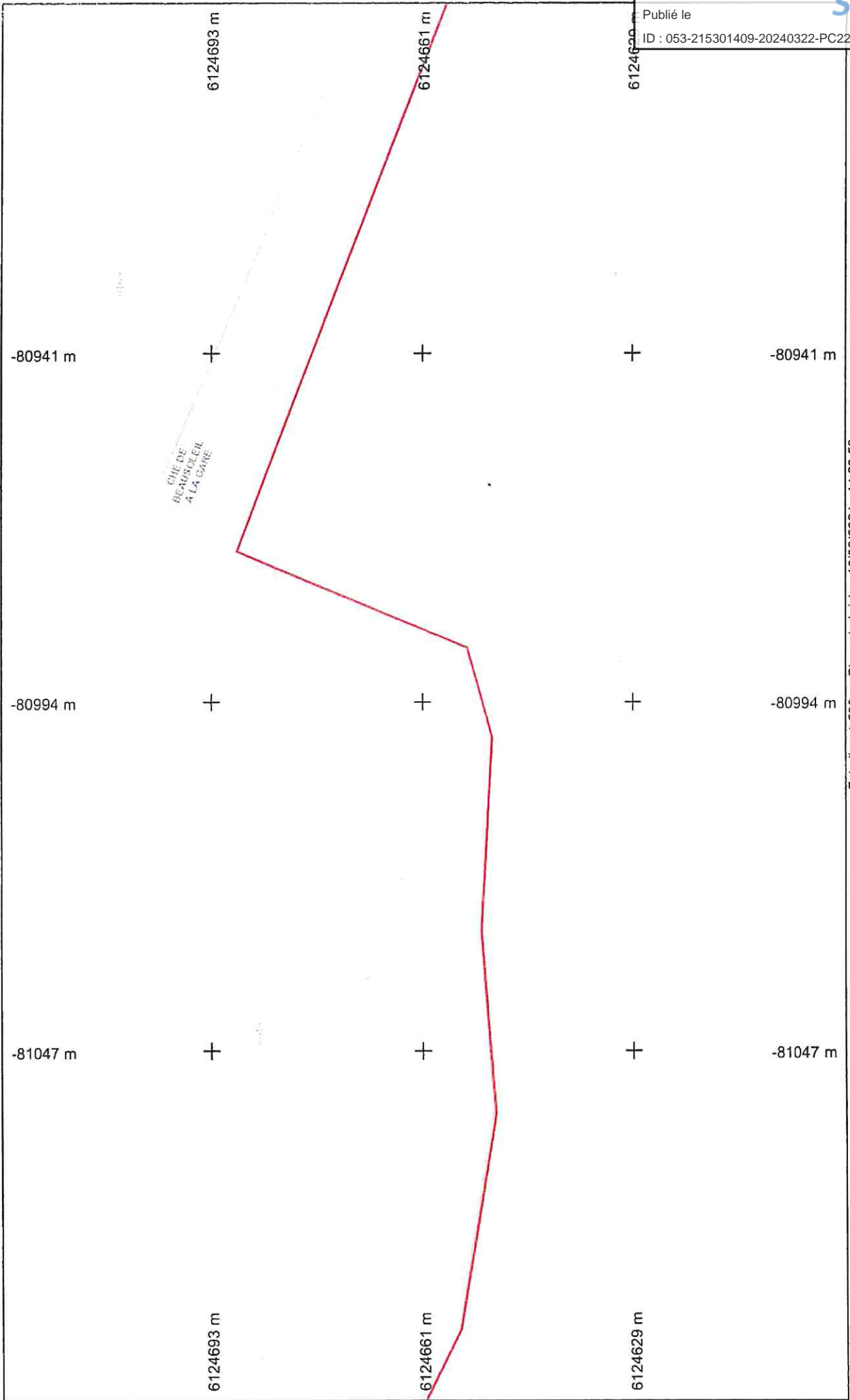
Légende :

Voir page annexe

Format d'impression : A4 Paysage
 Classe de précision 'C' si non renseignée sur réseau



vers IOTIO ZU



Echelle : 1:500 --- Plan généré le : 16/02/2024 - 14:22:59
 Numéro de consultation : null
 Adresse : ILOT D ZA DE LA MOTTE BABIN 53950 LOUVERNE

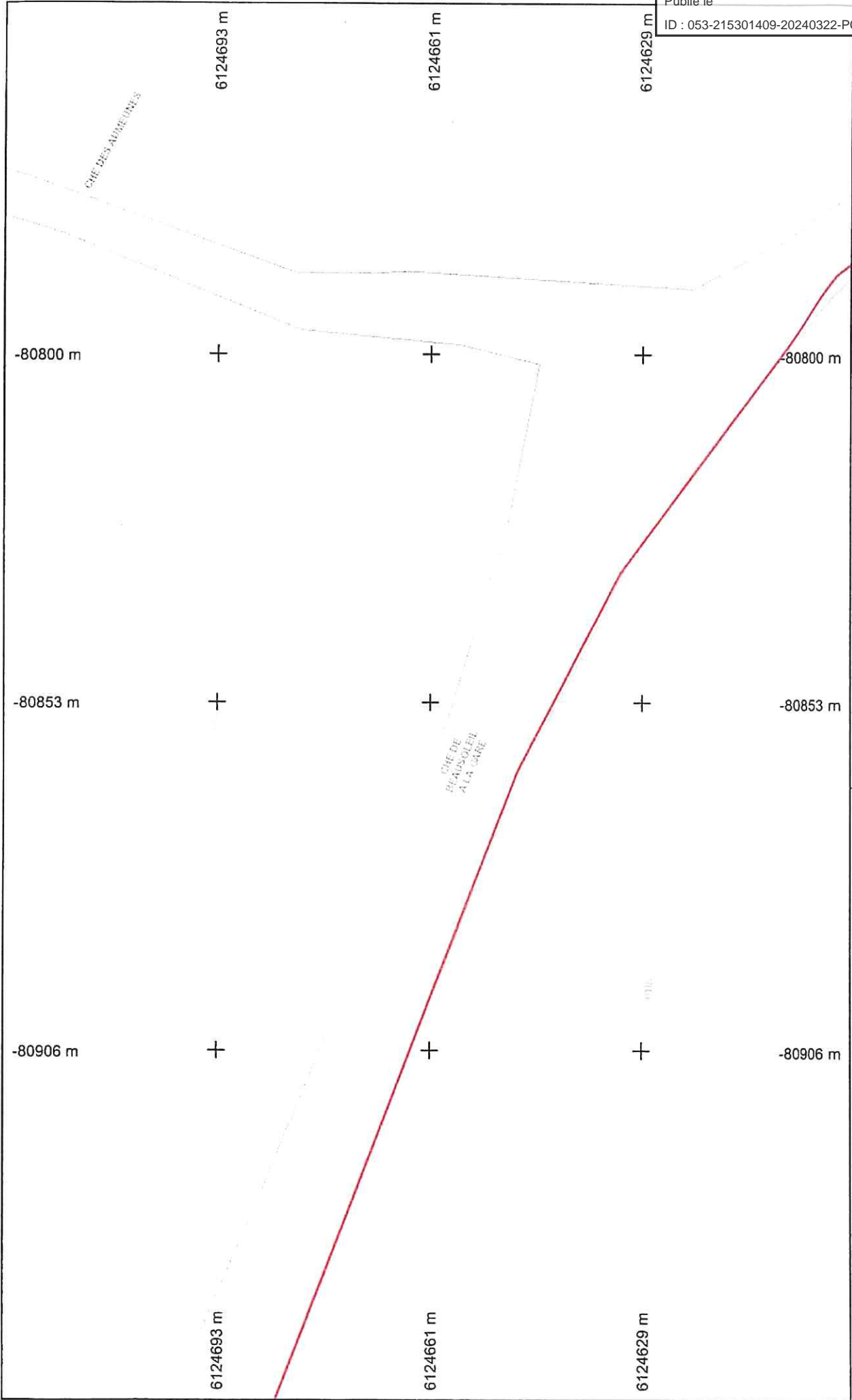
BD Parcellaire® et BD Adresse® de © IGN, Reproduction interdite. --- Système de coordonnées : WGS 84/Pseudo-Mercator - EPSG:384

vers folio 15
Folio n° : 20

Légende :
 Voir page annexe

Format d'impression : A4 Paysage
 Classe de précision 'C' si non renseignée sur réseau





Echelle : 1:500 --- Plan généré le : 16/02/2024 - 14:22:59

Numéro de consultation : null

Adresse : LOT D ZA DE LA MOTTE BABIN 53950 LOUVERNE

BD Parcellaire® et BD Adresse® de © IGN. Reproduction interdite. --- Système de coordonnées : WGS 84/Pseudo-Mercator - EPSG:3857

vers folio 16

Folio n° : 21

Légende :

[Voir page annexe](#)

Format d'impression : A4 Paysage

Classe de précision 'C' si non renseignée sur réseau

